

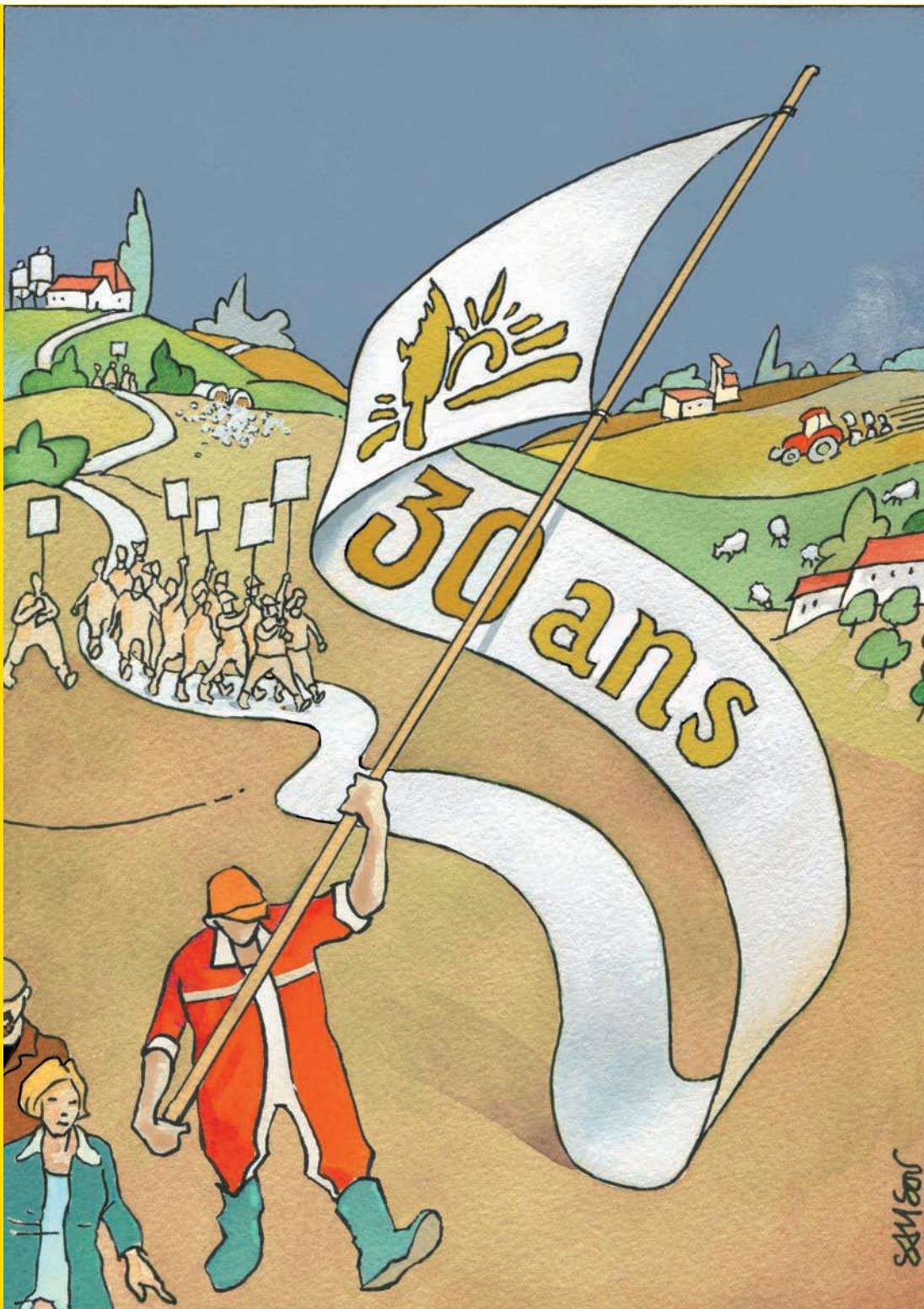


Paysan Ardéchois

N° 73
3^e trimestre 2017

JOURNAL D'INFORMATION DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE D'ARDÈCHE

BP 129 - 07001 PRIVAS CEDEX - Tel : 04 75 64 49 93 - Courriel : confpays07@wanadoo.fr - <https://conf07.wordpress.com/>



LA CONFEDERATION PAYSANNE AU QUOTIDIEN AUX COTES DES PAYSANNES ET DES PAYSANS ARDECHOIS

La Confédération Paysanne de l'Ardèche a tenu son Assemblée générale 2017 à la Chambre d'agriculture en présence de nombreux-ses paysan.nes. Nous avons réaffirmé la force de notre réseau et défini les orientations pour l'année à venir. Le retour sur le travail accompli en 2016 a permis de se rendre compte de la place incontournable de notre syndicat et nous incite à amplifier encore nos combats.

Nous accompagnons tout d'abord au quotidien paysan.nes ardéchois.es face :

- à la complexité de la PAC et à ses contrôles injustes,
- aux dégâts de gibiers, aux calamités climatiques ou sanitaires...
- aux trop nombreux problèmes rencontrés de statuts, de cotisations sociales,
- aux enjeux d'installations de paysan-ne-s plus nombreux en Ardèche,
- à la sauvegarde et à la répartition juste des terres agricoles.

Nous représentons les paysan.nes ardéchois dans toutes les instances départementales qui nous permettent de porter haut et fort une autre vision agricole. Et nous revendiquons également nos mobilisations au sein du mouvement social pour porter un projet cohérent et solidaire avec les autres luttes sociales : solidarité avec les salarié-e-s, défense des services publics ...

Les luttes que nous menons en Ardèche sont en cohérence avec celles menées partout en France et font entendre la voix de l'agriculture paysanne, une agriculture respectueuse de ses travailleurs, de l'environnement et des consommateurs grâce à la qualité de nos produits.

Nous proposons des solutions concrètes face au système agro-industriel mis en place de façon hégémonique par les syndicats FNSEA/JA, conforté par les politiques publiques et amplifié depuis l'arrivée de M. Wauquiez à la tête de notre région.

En cette année d'élections importantes, nous demanderons des comptes et surtout des engagements fermes à nos élu-e-s pour qu'ils changent enfin l'orientation de 60 années de politiques agricoles qui ont abouti à une situation dans laquelle les paysannes et les paysans ne peuvent même plus vivre de leurs productions !

Aujourd'hui, les consommateurs demandent des produits de qualité et de proximité et l'Ardèche est un département reconnu largement pour le travail de ses paysan.nes. La Confédération Paysanne porte un projet totalement en phase avec le développement d'une agriculture ardéchoise qui réponde aux attentes de la société et favorise l'installation et la confortation de paysan.nes nombreux dans des territoires vivants !

L'INFO EN IMAGES

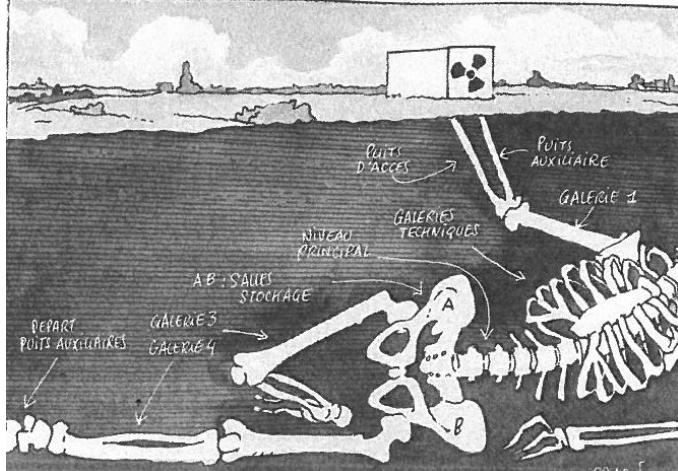
CETA & TAFTA SONT DANS UN BATEAU



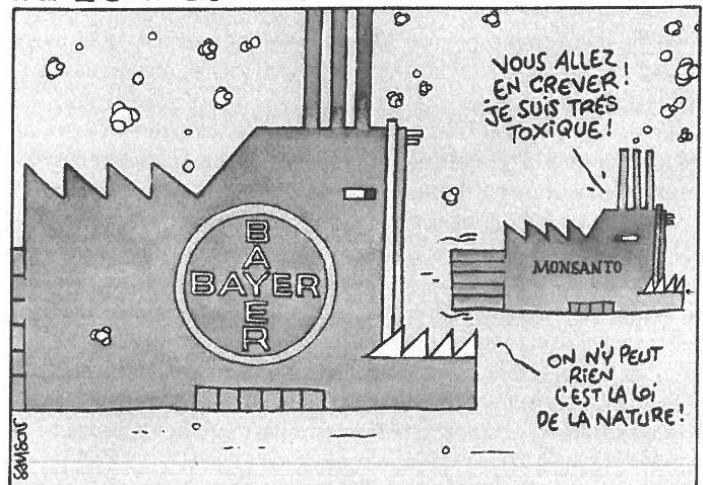
LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE PERSISTE ET SIGNE ...



BURE : LE PLAN DU SITE



LE BONHEUR EST DANS LE PRÉDATEUR



Déjà 30 ans !

Nous étions des milliers les 18 et 19 Août en Charente à fêter les 30 ans de la Confédération Paysanne.

30 ans de luttes syndicales, de victoires arrachées ;

30 ans à construire un syndicat qui défend les paysannes et les paysans au quotidien, un syndicat qui propose et construit un projet, l'agriculture paysanne.

Et parce que l'agriculture est un bien commun de la société, nous tissons des liens avec les citoyens, les consommateurs, les mouvements de résistances au libéralisme ici et partout dans le monde.

En 30 ans, nous sommes devenus une force incontournable de la société française ; en Ardèche, la Confédération Paysanne est le 1^{er} syndicat agricole depuis les dernières élections à la Chambre d'agriculture !

Mais une fois la fête passée, la conjoncture nous rattrape vite : 2017, une année fruitière marquée par de fortes gelées, des prix à la production très bas, une sécheresse catastrophique pour des éleveurs déjà mis à mal...

Et puis un gouvernement et un nouveau ministre qui nous envoient des signaux très négatifs.

Lors des derniers arbitrages de la PAC 2018, le ministre a cédé au lobbying intense de la FNSEA et de ses gros céréaliers ; les éleveurs-euses et les paysan-ne-s en zone difficile ont été trahi-es !

L'agriculture paysanne, pourvoyeuse d'emploi, et le soutien vers l'agriculture Biologique sont clairement remis en cause.

Au vu d'une collusion clairement affichée lors des Etats Généraux de l'Alimentation entre les industriels, la grande distribution et la FNSEA, on peut émettre de sérieux doutes quant au bénéfice pour les paysan-ne-s et les consommateurs-trices. La Confédération Paysanne continue cependant à être force de proposition.

Le 28 Août, nous avons occupé le siège de l'ASP à Limoges. En soutien à cette action nationale, une soixantaine de militant-e-s d'Auvergne-Rhône-Alpes ont investi le péage de Vienne.

Nous demandons le paiement immédiat des aides PAC en souffrance depuis 2015, ainsi que le respect des engagements de l'Etat sur l'ICHN, le maintien à l'Agriculture Bio, les MAEC et le paiement redistributif. Bref, un soutien affirmé pour une agriculture à taille humaine, respectueuse de ses travailleurs-euses, de son environnement et des consommateurs-trices.

La réponse du Ministre a été l'expulsion violente du siège de l'ASP

Eh bien qu'il le sache, les milliers de personnes présentes aux 30 ans à Alloue l'ont répété sur tous les tons : On ne lâchera rien !!



**David Loupiac,
Paysan à Désaignes
Porte-parole de la Conf' Ardèche**

Confédération paysanne de l'Ardèche

Contacts

BP 129, 07000 Privas
04 75 64 49 93

confpays07@wanadoo.fr

Site Internet

<https://conf07.wordpress.com/>

Directrice de publication :
Véronique Léon

Comité de Publication :
Véronique Léon, Joël Feydel, Pierre-Yves Maret, Mathieu Poisson

Ont participé à ce Numéro :
David Loupiac, Véronique Léon, Joël Feydel, Mathieu Poisson, Julien Chrissokéarakis, Lynda Bouet, Julie Watrin, Samuel Richard, Céline Berthier, Eve Saymard,

Mise en page :
Mathieu Poisson

Responsable d'envoi :
Véronique Léon

Photos :
Confédération Paysanne, sauf crédits mentionnés

Illustrations :
Samson, Alain Goutal

Merci à :
Campagnes Solidaires, aux Ami-e-s de la Conf'07, à l'Ardear, au CAJ AURA, et à tout le réseau des Confédérations Paysannes !

Imprimerie : Imprimerie Cévenole
Dépôt Légal : 3^{er} trimestre 2017



La Confédération Paysanne a fêté ses 30 ans à Alloue UNE TRENTENAIRE DE TAILLE ET DE CHOC !

Marie, promeneuse solitaire, s'était perdue dans la campagne d'Alloue en ce WE d'Août 2017, et c'est ainsi qu'elle se retrouva aux abords d'un champ qui avait de petits airs de grande fête foraine : nombreuses scènes, chapiteaux, couleurs vives... Une fois entrée dans le périmètre, elle s'aperçut vite de son erreur : il y avait bien des artistes sur scène, mais c'était d'anciens syndicalistes ; il y avait bien de la lutte, mais c'était de la lutte de classe paysanne contre les dérives de l'agriculture, il y avait bien du tir, mais du tir contre les politiques agricoles, qui font que de vache folle en fipronil, on a comme une impression de déjà-vu... Alors, laissez Marie étonnée nous emmener à la découverte de ces journées, en l'excusant déjà de n'avoir pu s'arrêter à tous les divers spectacles vivants, tant il y en avait.

JONGLERIES VERBALES

En tout bien tout honneur, elle s'arrêta tout d'abord au stand de la lutte des femmes. Ici, les « mal bâisées », les « revanchardes », les « travailleuses de l'ombre », dixit leurs propres dire, tenaient stand, et n'y allaient pas de main morte. De mini sketches vécus faisaient état de leur condition de paysannes au quotidien, souvent dans un fou rire général de la salle: non contentes des avancées sociales dans les domaines politiques, économiques... voilà-t-y pas qu'elles les réclamaient maintenant à l'intérieur du syndicat ! Il est vrai qu'ici la parité au conseil national est de... 30%, depuis peu, alors que le dictionnaire Larousse du XIX^e siècle la situe, lui, à 50 % ! Elles faisaient aussi état, globalement, de la différence entre textes et réalité, dénonçant le sexismme ordinaire, global et quotidien, de leur travail, entre gestes et paroles déplacés de la gent masculine, le fait d'avoir toujours à prouver qu'elles savent conduire les tracteurs aussi bien que les enfants à l'école, etc. Une anecdote révélatrice parmi d'autres, la réponse d'un ancien ministre qui, à la question « votre ministère est-il représentatif dans les attributions de fonctions ? » répondit : « oui, il y a autant de femmes que d'hommes, bien qu'il y ait des problèmes très techniques » ! Zéro pointé pour ce ministre, mais pas de quoi s'affoler, pourtant, car, du manifeste des 343 salopes à la récente marche des femmes, elles continuent de s'organiser et de faire entendre leur voix de plus en plus forte. Au milieu de tout ça, un fait syndical à signaler, la reconnaissance du GAEC entre époux, grâce à la Conf. Petit pas pour la femme, grande victoire pour l'égalité.



TOURS DE PASSE-PASSE

Marie se dirigea ensuite vers le stand international de la Via Campesina. Il y avait, inconsciemment dans sa démarche, la volonté de s'intéresser d'abord aux plus délaissé-es, aux sans-terres, à celles et ceux que l'on chasse. Elle y apprit que les réfugié-es qui n'ont pas coulé en Méditerranée et qui frappent à nos portes ne sont que les laissé-es pour compte des politiques internationales de guerre et de libre-échange. Un certain Bolloré par exemple possède à lui seul 400 000 ha de terres en Afrique, pour faire de l'eucalyptus des puits de carbone compensateurs, soit 1/125ème de la surface cultivée en France ! Elle apprit que les paysans qui fuient là-bas de par la destruction de leur milieu de vie se retrouvent donc ici, le monde étant devenu un village. M. Koulibali, paysan du Mali, raconta qu'il y eut de grandes manifestations en Afrique contre l'accord UE/Afrique qui remplace les anciens accords de Cotonou. De fait, ces nouveaux accords forcent les paysan-ne-s à migrer, puisqu'on prend leurs terres. Une politique intelligente serait de trouver de l'intérêt commun, mais qu'attendre de bon en ce domaine des clowns qui gouvernent de chaque côté, bouffons des multinationales ?

MAGICIENS

Marie, en chemin, tomba sur le stand de la reconquête de la souveraineté technologique. Atelier de soudure, nombreuses images d'outils auto-construits par des paysan-ne-s sous l'égide de l'association « l'atelier paysan », et grosse discussion. Les paysan-ne-s ont été longtemps les promoteur/es des avancées, alors qu'aujourd'hui ce sont les labos dans tous les domaines (technique, avec les drones ; agricole, avec les semences OGM ; pratiques, avec les conseils...). Pourtant, des millions de paysan-ne-s sont plus efficaces que des milliers de chercheur-euses. L'intelligence artificielle qu'on nous vend repose sur des calculs mathématiques puissants, mais ce sont les paysan-ne-s qui observent et ont l'intuition. La technologie, ici comme ailleurs, comme anciennement dans les circuits d'intégration, fait des paysan-ne-s de simples exécutant-es. Les bonnes questions à se poser avant tout achat sont : qui développe, à qui appartient, en a-t-on besoin, ne puis-je pas faire moi-même ?

Marie s'en fut, conquise, et se retrouva face à la grande scène, où un défilé nettement plus sexy que ceux de Dior ou consorts prenait place.

LANCEURS DE COUTEAUX... ET D'ALERTE

C'est ainsi qu'on pourrait nommer les divers-es porte-parole qui se sont succédé depuis la création de la confédération tant, dans tous les domaines, actions et réflexions furent prémonitoires, partie émergée de l'iceberg syndical. Il est vrai que ce sont les minorités qui font avancer les sociétés, et la théorie du grain de sable capable de bloquer les machines les plus sophistiquées prend tout son sens ici. Qui n'a entendu parler du démontage du Mac Do de Millau, de celui du quai de traite de la ferme des mille vaches, des fauchages de champs OGM... actions commandos symboliques lourdes de conséquences : procès, prison... Mais aussi reconnaissance sociale du bien fondé de telles actions, car dénonciation de la malbouffe, moratoire sur les OGM, assises de l'alimentation, création du réseau semences paysannes, écho auprès du grand public, fondation de la Via Campesina... La Conf utilise toute la palette de l'action syndicale : présence

obligatoire dans les institutions (ne serait-ce que pour éviter le népotisme majoritaire), mais aussi actions illégales, désobéissance civile, grèves de la faim, occupations de lieux (labour sous la tour Eiffel). Ses actions ont pour but de sortir du capitalisme oppresseur qui déracine la petite paysannerie, alors que l'on sait que trois petites fermes valent mieux qu'une, non seulement sur un plan humain, cela va sans dire, mais aussi sur un plan productif ! Il s'agit de poser des actes forts, d'utiliser le droit à bon escient, de mettre à jour les contradictions insupportables auxquelles le monde agricole doit faire face : souveraineté alimentaire des peuples contre exportations, dénonciation des conditions d'élevage concentrationnaires (4,5 millions de canards abattus récemment dans le sud-ouest sous prétexte de grippe aviaire !!! ou comment réguler la production par le massacre !)... etc. C'est, dans ce défilé, des années de luttes qui passaient en accéléré, depuis le « paysan dans la lutte des classes » de Bernard Lambert jusqu'aux mouvements alternatifs actuels qui refusent d'aller droit dans le mur.

FEU D'ARTIFICE

Marie se mit à réfléchir après tout ce qu'elle venait d'entendre. Tournaien dans sa tête PAC, pesticides, quantum, loi d'orientation, découplage des aides, cotisants solidaires, convergence des luttes... sans oublier le droit au revenu, l'arrivée des « paysan-ne-s de la mer », les luttes foncières comme Notre Dame des Landes et Sivens (une pensée pour Rémi Fraysse, pour Vital Michalon, quarante ans déjà, et d'autres inconnu/es



victimes des violences policières), le non à la constitution bafoué, le plafonnement des aides, les cinq semaines d'occupation de la maison du lait à St Etienne... De quoi prendre le tournis pour qui n'est pas du cru !

Elle alla se promener au milieu des stands pour se refaire une santé, et ce qu'elle vit la rassura : dynamique de prise en main du foncier dans son village d'Alloue, rencontre avec les départements ultramarins, agriculture paysanne encore et toujours...

Elle vit enfin un petit film sur un paysan-boulanger breton qui avait un simple panier d'osier posé sur le comptoir en guise de caisse et qui faisait confiance aux clients pour payer, ce qui la rassura un peu sur la société, rayon de soleil. Elle croisa, en quittant les lieux, après un repas copieux et le concert du soir, un groupe de jeunes qui chantait « légitime était votre colère », la chanson de Montéhus, et elle se demanda si elle n'allait pas enfin aller voir sa grand-mère qui cherchait désespérément à transmettre sa ferme...

Joël Feydel

Etats généraux de l'alimentation AGIR MAINTENANT POUR LE REVENU DES PAYSAN-NES

En amont des premiers ateliers des Etats Généraux de l'Alimentation (EGA), la Confédération Paysanne a saisi le médiateur des relations commerciales agricoles au sujet des contrats laitiers et de leur renouvellement actuel. Nous espérons que le médiateur et la Commission d'examen des pratiques contractuelles s'y penchent avec attention et fassent des propositions concrètes lors des Etats Généraux de l'Alimentation pour sortir de la dépendance économique subie par les paysans.

Pour éviter aux paysans de négocier face à un seul acheteur, nous revendiquons la **mise en place d'organisations de producteurs au niveau de chaque bassin laitier**, en incluant les coopératives. Malheureusement, la filière laitière n'est qu'un exemple parmi d'autres dans le monde agricole.

Lors des EGA, un certain nombre d'idées portées depuis longtemps par la Confédération paysanne devront être entendues pour rééquilibrer le rapport de force dans les filières alimentaires :

- **une loi interdisant l'achat de la production agricole en-dessous du prix de revient**, instaurant les bases d'un véritable revenu paysan
- **l'encadrement puis l'interdiction des instruments promotionnels sur les denrées alimentaires**, sauf dans un cadre de prévention contre le gaspillage alimentaire
- **l'établissement de contrats tripartites producteurs-transformateurs-distributeurs** sur les volumes produits destinés au marché intérieur avec une garantie de rémunération pour les paysans
- **le renforcement du rôle du Collège Producteurs de l'interprofession** avec une obligation de fixation de prix planchers, d'indicateurs fiables et exhaustifs et la négociation de clauses de partage de la valeur ajoutée au sein des interprofessions
- **le réengagement des pouvoirs publics comme arbitre en dernier recours** en cas d'échec des négociations contractuelles

La Confédération paysanne se battra pour la reconnaissance du savoir-faire paysan, accaparé aujourd'hui par la politique marketing de l'agro-industrie et de la grande distribution

Retard des paiements PAC 2015 et 2016

OCCUPATION DE L'ASP A LIMOGES

POUR UN PAIEMENT IMMEDIAT DES AIDES PAC EN RETARD

La Confédération paysanne a occupé, le 28 Août 2017, l'Agence de Services et de Paiement à Limoges pour protester contre le retard inacceptable du paiement des aides PAC 2015 et 2016.

Mardi 29 Août, les forces de police ont violemment expulsé les 60 militant-es de la Conf' présent-es dans l'ASP. Le ministre de l'Agriculture Stéphane Travert a donc fait le choix dangereux de répondre aux revendications légitimes des paysannes et des paysans par le mépris, le refus du dialogue et le recours à la force publique.

En posant des conditions impossibles comme préalable à toute négociation, le ministre a volontairement rompu le dialogue avec les paysannes et les paysans, pourtant venu.e.s avec des propositions précises.

Le communiqué publié par le ministère n'apporte aucune réponse aux points soulevés par la Confédération paysanne, ni sur l'augmentation des aides à la trésorerie, ni sur la prise en charge des frais bancaires dus au retard de paiement, ni sur les contrôles. La Confédération paysanne restera mobilisée dans les prochaines semaines et continuera de porter la parole des paysannes et des paysans aux États Généraux de l'Alimentation et lors des salons professionnels (CUMA, Tech Ovin, Innov Agri et SPACE).

A l'heure où s'ouvrent les États Généraux de l'Alimentation dont l'un des enjeux est d'assurer un revenu aux paysannes et aux paysans, nous estimons que la première des priorités est que l'Etat leur paye ce qu'il leur doit.

CP Confédération Nationale

Les 3 principales demandes de la Conf'

- Paiement immédiat des aides PAC en retard.** Ces aides ne sont pas une aumône, elles rétribuent un travail qui, lui, a bien été fait sur nos fermes. Nous faisons notre travail, l'Etat doit faire le sien !
- Dédommagement financier pour le retard de paiement,** proportionnel au montant des aides en retard. Il est inacceptable que nous devions supporter financièrement le poids du retard de paiement, alors que c'est l'Etat qui en est le seul responsable !
- Suspension des contrôles.** De nombreuses fermes ont été mises en difficulté du fait du retard de versement des aides. Nous ne pouvons pas tolérer que des contrôles viennent rajouter une pression supplémentaire et contre-productive. L'urgence absolue est d'aider les paysannes et les paysans à sortir la tête de l'eau, certainement pas de les enfouir un peu plus !

Modification du Zonage ICHN*

RESTONS SUR NOS GARDES

La dernière proposition de zonage date du 12 avril. Dans ce zonage et après une forte mobilisation, notamment de nos réseaux, une grande partie des communes ardéchoises (notamment les 58 du Sud Ardèche concernées) ont été réintégrées.

Malgré le travail effectué, il reste encore 22 communes d'Ardèche, majoritairement le long de la vallée du Rhône, qui sortent du zonage ICHN*. Rappelons qu'en plus de perdre l'ICHN, les éleveurs qui seraient sortis de la zone défavorisée simple, perdraient également les 70 euros qui ont été mis sur l'ICHN pour compenser la perte de la PHAE*, ainsi que des majorations sur les aides à l'installation ou à l'investissement !

De plus, plusieurs incertitudes subsistent concernant ce nouveau zonage :

- Quels vont être les arbitrages du nouveau gouvernement ?
- Cette proposition de zonage et les nouveaux critères vont-ils être validés au niveau européen ?
- Quelle va être la répercussion financière suite à l'entrée massive de nouvelles communes (environ 5000) dans le zonage ICHN à enveloppe constante ?

Stéphane Lefoll avait déposé une demande auprès de l'Union Européenne, afin que le nouveau zonage ne soit pas appliqué au 1^{er} janvier 2018 mais au 1^{er} janvier 2019. Cette demande a été soutenue par l'Autriche et l'Irlande, et fait l'objet d'un amendement qui doit être soumis au Parlement européen (et a priori au Conseil). La réponse ne devrait pas tarder.

En attendant, nous restons vigilants aux nouveaux arbitrages qui seront rendus et continuons à demander que les communes qui étaient dans l'ancien zonage ICHN soient réintégrées

*ICHN : Indemnités Compensatoires de Handicap Naturel
PHAE : Prime Herbagère Agro-Environnementale



En écho à l'occupation de l'Agence de Services et de Paiement à Limoges par les paysan-nes confédéré-es de toute la France les 28 et 29 août, la Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes a levé les barrières du péage de Vienne pour faire réagir le ministre de l'Agriculture Stéphane Travert.

Notification PAC 2018

TRAHISONS ET RENONCEMENTS DU GOUVERNEMENT

La France et l'Europe font face à une crise agricole, économique, sociale et environnementale profonde. Les paysannes et paysans ont besoin, plus que jamais, du soutien du gouvernement et d'accompagnement pour faire évoluer leurs systèmes de production. Ils ne doivent pas être abandonnés aux seules lois du libéralisme.

Nous avons appris avec stupeur le manque d'un milliard d'euros qui pourrait réduire considérablement le budget dédié à l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN), aux mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et aux aides à l'agriculture biologique. Ces mesures sont les mesures les plus cohérentes de la PAC, qui favorisent la transition agricole et la préservation d'une agriculture de qualité sur tout le territoire. Le gouvernement doit respecter ses engagements pour maintenir le budget de ses mesures.

Le 27 juillet 2017, le ministre a trahi la confiance des paysan-ne-s et des citoyen-ne-s.

Il a pris la décision de ne pas tenir les engagements pris par la présidence Hollande à Cournon et de continuer le soutien à la rente foncière. L'Etat français s'apprête en effet à porter un coup fatal à l'emploi agricole, en ne majorant pas davantage les 52 premiers hectares, et donc en défavorisant les fermes les plus pourvoyeuses d'emploi. Il met également en grand danger tous les paysan-ne-s installé-e-s en zone de handicap naturel en n'anticipant absolument pas les besoins de financement de l'ICHN liés à l'extension prochaine du zonage. Il va ensuite sacrifier l'agriculture biologique en retirant ses financements à l'aide au maintien. Comme si cela ne suffisait pas, il compte laisser un trou budgétaire béant dans le financement des mesures agro-environnementales et climatiques, mettant en péril un dispositif qui permet concrètement aux paysan-ne-s de s'engager progressivement dans la transition vers une agriculture plus écologique.

La Confédération paysanne a rencontré le Ministre de l'agriculture le 26 juillet et lui a fait les propositions suivantes:

Mise en place d'un transfert de 12.1% du 1^{er} vers le 2nd pilier, pour couvrir le manque d'argent sur l'ICHN, les MAEC et les aides à la bio :

- **3.3% pour la gestion des risques :** budget constant, sans augmentation (pas de fongibilité entre les enveloppes) ! Au bénéfice d'un fonds de mutualisation géré par l'Etat qui doit être mis en place et non des assurances.
- **3.8% de transfert fléché sur l'ICHN :** pour couvrir les engagements sur l'ICHN, nous avons besoin de 853 millions d'euros sur 3 ans.
- **5% de transfert fléché sur les MAEC (2% - soit environ 150 millions d'euros par an) et aide bio (3% soit environ 225 millions d'euros par an),** avec obligation de plafonnement de ces mesures, pour couvrir les engagements pris par la présidence Hollande.

20% de majoration sur les 52 premiers ha : 100 euros/ha dès 2018.

Nos propositions n'ont pas été entendues. Le ministre a fait savoir le renoncement de l'Etat à venir abonder le budget des MAEC et des aides bio.

Cette décision va complètement à l'encontre des Etats généraux de l'alimentation et des promesses faites par la présidence Macron aux agriculteurs. Voici une des promesses faite aux agriculteurs : « Il nous faut, pour cela, sortir de l'économie punitive. Nous créerons des PSE « Paiement pour Services Environnementaux » pour 200 millions d'euros par an. Cette mesure pourra s'ajouter aux mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et doublera ainsi l'enveloppe existante. » Le Président va réduire de près de la moitié, voire plus, le budget des MAEC et de la bio et ensuite, il viendrait mettre des PSE ?

Pour l'ICHN, le ministre nous a fait savoir qu'il va transférer de l'argent pour financer l'ICHN à son niveau actuel : 4.5 % de transfert supplémentaire du premier vers le second pilier. Cependant, le nouveau zonage ICHN dans les zones défavorisées simples nécessiterait 230 millions d'euros supplémentaires. Si la France ne réussit pas à repousser la mise en place de ce nouveau zonage en 2019, le montant sera réduit d'autant pour les paysans pour 2018. Et qu'en sera-t-il pour 2019 ? Au plus tard, le zonage sera mis en place en 2019.

Et pour couronner le tout, le ministre nous communique le 26 juillet qu'il pense notifier une majoration de 75 euros/ha en 2018 (soit une augmentation de 25 euros/ha) et le lendemain matin, les lobbies ont réussi à convaincre le ministre de rester sur 50 euros/ha. Cette mesure est primordiale pour les paysans et paysannes, elle permet la prise en compte de l'emploi et constitue un soutien notable pour les petites et moyennes fermes. Le paiement redistributif est favorable aux fermes de moins de 100 ha, c'est-à-dire ¾ des fermes françaises.

Nous demandons aux élus-les ardéchois-e-s de dénoncer ces choix du gouvernement, de mettre la pression sur le gouvernement pour qu'il trouve les financements et qu'ils tiennent ses engagements auprès des paysan-ne-s, pour amorcer une transition agricole et soutenir davantage l'emploi. Les Etats généraux de l'alimentation ont été lancés, nous invitons chacun-e à œuvrer pour qu'ils répondent aux attentes des paysans et des citoyens.

Lettre ouverte de la Confédération Paysanne 07 (Juillet 2017)



Témoignage d'éleveur

COMMENT ETRE ELEVEUR, DIRE AIMER SES ANIMAUX, TOUT EN LES AMENANT VERS LA CONSOMMATION HUMAINE.

J'entends de plus en plus de discours prônant le végétarisme voire le végétalisme, points de vue que je respecte. Ce que je ressens aussi souvent, et c'est là que cela me dérange, c'est une volonté de certains d'abolir purement tout élevage à des fins alimentaires. Le terreau de développement de ces idées semble être d'une part la barbarie des élevages modernes qui considèrent les animaux comme des machines à produire dénuées de toute conscience, et d'autre part, je crois, une certaine vision de la vie et de la mort...

Je veux croire que les difficultés de l'agriculture moderne sont une belle occasion de construire quelque chose de plus humain.

J'aimerais parler de l'élevage que je pratique sur ma ferme et auquel je tiens.

Je suis éleveur, c'est un mot lourd de sens et de responsabilité. J'éleve des brebis, des vaches, et il y a aussi des chèvres sur la ferme, ainsi que des poules, des chiens, des chats. Mon souci quotidien est que mes animaux se sentent bien dans leur vie, soient en bonne santé et que je sois en mesure de leur donner chaque jour tout ce dont ils ont besoin en qualité et en quantité. C'est une attention de chaque instant. Je peux dire que j'aime profondément mes animaux. Ma vie, celle de ma famille et leur vie sont profondément liées. Et pourtant, en conscience, je destine certains de mes animaux à notre alimentation, votre alimentation (pour ceux qui mangent de la viande...), et ainsi j'écourt leur vie. Comment est-ce possible ?

Après la mort...

Certains croient au Paradis, beaucoup de gens n'y croient plus et ne croient d'ailleurs plus à rien. La mort est donc pour eux une fin définitive. Pour ceux-là, si par anthropomorphisme ils pensent que la brebis a la même vision de la mort qu'eux, je comprends soit qu'ils arrêtent de consommer de la viande, soit s'ils n'y arrivent pas, qu'ils le vivent mal.

Anthropomorphisme

Est-on sûr que nos peurs et nos angoisses soient les mêmes chez nos animaux domestiques, ou ont-ils les leurs ?

Prendre le temps de les observer, me fait de plus en plus penser qu'ils ont les leurs.

« Je veux qu'on nous autorise, nous éleveurs à prendre en charge l'abattage de nos animaux sur nos fermes. »

La vie la mort, la mort la vie.

Pour moi la mort n'est pas une fin, c'est le début de quelque chose de nouveau. Partout autour de nous dans notre environnement, la mort nourrit la vie, la bactérie décompose la matière organique morte qui nourrit la plante qui à son tour nourrira l'homme ou l'animal, et il en est ainsi depuis le début. En cela, j'accepte la mort pour nourrir la vie. Au sens global du terme, s'il n'y a pas de mort, il n'y a pas de vie. J'ose même franchir le pas et me dire qu'il y a une vie après la mort.

Je crois en la Vie. En cela je sais Ô combien la vie d'un être vivant est précieuse. Enlever la vie n'est pas anodin, et doit être fait en conscience.

Je ne veux plus amener mes bêtes à l'abattoir.

L'abattage des animaux se fait dans des structures de plus en plus grosses, ou des gens travaillent toute la journée à donner la mort. C'est inhumain, et ça ne peut que conduire à de la maltraitance animale. Je ne veux plus



amener mes animaux dans ces structures. Je veux qu'on nous autorise, nous éleveurs à prendre en charge l'abattage de nos animaux sur nos fermes. Les faire mourir là où ils sont nés, là où ils ont vécus, là où ils se sentent bien.

De l'interdépendance entre Homme, animaux et plantes domestiques.

L'homme sédentarisé a souhaité s'assurer une alimentation diversifiée à portée de mains. Il a domestiqué des animaux et des plantes. Il a construit un système vivrier dans lequel chaque espèce a sa place et se complète. Les plantes domestiques ne poussent pas si bien sans un apport animal, et n'existeraient plus sans l'homme ; l'animal domestique ne vit pas sans un apport végétal apporté par l'homme et sans sa protection ; et aujourd'hui l'homme ne saurait plus se nourrir de cueillette et de chasse.

Mangez en conscience.

Julien Chrikkérakis
Payan à Châteauneuf de Vernoux

Un collectif pour promouvoir l'abattage à la ferme

Le Collectif « Quand l'abattoir vient à la ferme » est né à l'automne 2015 à l'initiative de Jocelyne Porcher, Directeur de recherches à l'INRA et de Stéphane Dinard, éleveur en Dordogne.

Ce Collectif entend répondre à un constat simple : de plus en plus de petits éleveurs refusent que la mort de leurs animaux ne se termine à l'abattoir, et revendiquent le droit d'abattre leurs bêtes à la ferme.

La spécificité du Collectif est d'être pluridisciplinaire puisqu'il rassemble bien évidemment des éleveurs, mais aussi des vétérinaires, des artisans-bouchers, des consommateurs engagés, des associations de protection animale, des citoyens...

Pour en savoir plus, retrouvez le blog de ce collectif :
<https://abattagealternatives.wordpress.com/>



Dégâts de sangliers

LES PAYSAN-NES D'ARDECHE DOIVENT ETRE MIEUX PROTEGES ET MIEUX INDEMNISES

Depuis plusieurs décennies, la population de sanglier n'a cessé de croître en Ardèche du fait d'une régulation mal maîtrisée. Cette situation produit des conséquences de plus en plus graves sur l'activité agricole avec, tous les ans, de nombreux dégâts impactant fortement de nombreuses fermes. C'est pourquoi la Confédération Paysanne a demandé que les différents acteurs (paysan-ne-s, chasseurs, Etat, Chambre d'agriculture, associations environnementalistes...) se retrouvent lors d'une visite de terrain sur des fermes impactées pour que chacun se rende réellement compte de la problématique touchant une activité professionnelle importante pour nos territoires. Cette visite de terrain s'est donc déroulée en Mars 2017 chez trois paysan-ne-s de Lablachère, Montselgues et Sablières.

Afin de mieux réguler les populations de sanglier, la Confédération paysanne 07 a demandé à l'Etat, lors de cette visite, de mettre en place un calendrier progressif avec plusieurs mesures à prendre d'urgence. La Confédération Paysanne de l'Ardèche demande :

- # que l'Etat se dote de moyens humains supplémentaires car les chasseurs n'arrivent pas à maîtriser les populations et il y a trop peu de lieutenants de louveterie disponibles, leurs moyens étant en plus trop limités !
- # des mesures d'urgence de tirs à l'affût et de tirs à l'agrainage,
- # un arrêté préfectoral permettant une expérimentation de piégeage en Ardèche sur le modèle de ce qui se passe dans le Gard ainsi qu'une expérimentation de stérilisation,
- # des procédures de protection des parcelles agricoles mieux réglementée et pas variables d'une ACCA à une autre

Constatant que, jusqu'à présent trop peu de paysan-ne-s n'osent renvoyer des demandes d'indemnisation. Constatant également que, malgré des mesures d'urgence, la problématique de la régulation risque de prendre plusieurs années pour retrouver un niveau de pression acceptable pour l'activité agricole, nous demandons également que :

- # les dossiers d'indemnisation des dégâts soient plus simples, moins couteux et mieux adaptés aux fermes ardéchoises (petites parcelles, pentes, diversité des productions...),
- # les indemnisations prennent réellement en compte la spécificité de nombreuses productions agricoles ardéchoises (Vente directe, agriculture Bio, produits fermiers...), alors que les barèmes sont toujours moins-disants,
- # Les dossiers d'indemnisations prennent en compte les désagréments au quotidien (entretien des clôtures, ...), le temps de travail passé à se défendre et les dégâts



Dégâts de sangliers sur une ferme de Sablières

Procès contre un agrainage

La Confédération Paysanne 07 s'est portée partie civile dans un procès contre un agrainage avéré de sangliers sur la commune de Gras avec l'association Ras l'Bol des sangliers et la FRAPNA 07. Le Président de l'association "le sanglier ardéchois" a été reconnu coupable d'agrainage par le Tribunal et condamné à 300€ d'amende.

Ras l'bol des sangliers, la FRAPNA07 et la Confédération Paysanne ont été reçues en leur constitution de partie civile et recevront chacune 300€ de dommages et intérêts.

matériels : érosion, pierres d'arasés des murs étalées dans les prés et châtaigneraies qui fragilisent les murs et compliquent le nettoyage des parcelles, toiles hors sol déchirées, irrigation abimée, piquets...

La Confédération Paysanne de l'Ardèche sera très vigilante à ce que les mesures demandées soient prises rapidement. Nous demandons également que la gestion de la population de sangliers soit dorénavant considérée comme la défense d'une activité professionnelle qui crée de l'emploi et fait vivre nos territoires et non plus exclusivement comme un loisir.

CP Confédération Paysanne 07

Loups

LETTER OUVERTE A M. TRIOLLE, PREFET DE L'ARDECHE

Suite à la réunion du comité départemental « grands prédateurs » qui s'est déroulée mercredi 5 Juillet à la Préfecture de Privas, la Confédération Paysanne de l'Ardèche vous interpelle par cette lettre ouverte. Lors de cette réunion, vous avez très clairement et vertement sommé à notre représentante de se taire en expliquant que cette réunion n'était pas une « tribune de la Confédération Paysanne » (sic) et que vous ne feriez jamais remonter certaines de nos propositions/doléances.

Devons-nous comprendre que ces réunions (1 par an) sont des grandes messes uniquement destinées à entendre les services de l'Etat se congratuler devant un public passif ?

Devons-nous comprendre que vous n'avez pas besoin que des paysan-ne-s vous fassent remonter leurs problématiques car vous connaissez déjà tout du problème et de ce qu'ils vivent au quotidien ?

Devons-nous comprendre que notre présence doit être silencieuse malgré la souffrance des personnes que nous représentons et que nous devons courber le dos devant votre autorité morale ?

Nous considérons que le mépris dont vous avez fait preuve envers notre représentante est intolérable puisque malgré votre volonté d'afficher une posture de dialogue, vous nous imposez de nous taire et de nous soumettre, ce que nous n'accepterons bien évidemment jamais.

Malgré votre mépris, nous continuerons à faire connaître nos positions sur ce sujet si sensible même si, notre discours ne tombant pas dans l'extrémisme stérile des camps Pro ou Anti Loups, nous avons du mal à nous faire entendre.

Nous continuerons également de porter une vision globale qui ne s'arrêtera pas aux

frontières ardéchoises, la problématique de la prédation et de sa gestion étant plus vaste que les seules limites départementales. Et si vous, en tant que Préfet de l'Ardèche, ne souhaitez pas nous entendre, tant pis. Nous passerons au-dessus de vous pour nous adresser directement aux Ministres concernés.

Malgré tout, nous serions favorablement disposés à recevoir vos excuses et à reprendre le dialogue là où il a été interrompu. Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, nos salutations.

Les paysan-ne-s du collectif départemental de la Conf'07

Session Chambre Agriculture Ardèche

LA CONFEDERATION PAYSANNE DE L'ARDECHE ACTIVE POUR LA DEFENSE DES PAYSAN-NE-S

Les élu-e-s de la Confédération Paysanne de l'Ardèche ont profité de la session à la Chambre d'agriculture 07 du 29 Juin 2017 pour porter à l'ordre du jour des sujets importants pour la défense de paysan-ne-s d'Ardèche et d'ailleurs.

Tout d'abord, nous faisons le constat que la fragilité de la situation agricole actuelle amène de trop nombreux drames, un paysan de Saône et Loire ayant même été tué par des gendarmes au mois de mai 2017 suite à un contrôle sanitaire s'étant mal passé malgré une situation de fragilité connue par les services de contrôle.

Nous voyons également la pression des contrôles en agriculture se faire de plus en plus forte et placer les paysan-ne-s en accusation, ce qui est très mal vécu par des hommes et des femmes qui essayent juste de faire leur travail le plus correctement possible.

Tout en rappelant que le principe des contrôles sur les fermes ne peut être remis en cause du fait d'octroi d'aides publiques ou de politiques sanitaires, **la Confédération Paysanne de l'Ardèche a fait adopter une motion lors de cette session dans laquelle nous demandons un moratoire sur les contrôles en 2017 afin de solder les 2 années de retard de l'administration dans le traitement des dossiers PAC.**

Nous demandons la mise en place d'un principe de réciprocité : si les paysan-ne-s sont contrôlé-es, ils doivent également recevoir le paiement de leurs subventions en temps et en heure ce qui n'est pas le

cas, les dossiers PAC 2015 n'étant toujours pas soldés à ce jour !

Nous demandons également que soit instauré un « Droit à l'erreur » permettant à des paysan-ne-s de ne pas être pénalisé-es pour des erreurs dont ils ne pourraient être tenus pour responsables et qu'ils pourraient régler rapidement.

Nous demandons enfin que les contrôleurs (ASP, DDCSPP...) soient mieux formés sur le volet social et puissent rapidement alerter les services sociaux en cas de situation de fragilité connue et ce, avant que des drames ne se produisent.

Nous avons ensuite porté au débat la situation de la viticulture ardéchoise dont une partie Sud-Est est soumise à l'obligation de traitement du fait de l'apparition d'une maladie appelée Flavescence dorée.

Pour faire face à cette maladie, des mesures préventives telle que l'obligation de traitement à l'eau chaude des plants en cas de replantation existent mais ne sont pas mises en œuvre.

Nous avons donc obtenu par cette motion que l'arrêté départemental intègre cette mesure pour la zone contaminée actuellement mais nous souhaitons que cette mesure soit élargie à tout le département pour



éviter que d'autres zones puissent être touchées à l'avenir.

Enfin, nous avons également porté le souhait d'un accès facilité pour le maximum des paysan-ne-s en Agriculture Biologique en faisant abaisser le seuil d'investissement de 10000€ à 5000€ pour pouvoir prétendre aux aides du Conseil Régional. De nombreuses fermes souhaitant s'installer ou se convertir de façon progressive ou sur de petites et moyennes fermes vont ainsi pouvoir bénéficier de cette aide ce qui n'était pas le cas dans la proposition initiale du projet d'aide.

Ces 3 sujets ont fait l'objet d'une unanimité que la Confédération Paysanne 07 a peu l'occasion de voir lorsqu'elle porte des motions en session Chambre, preuve que son travail et ses revendications sont de plus en plus entendues par le milieu agricole ardéchois.

Cette responsabilité renforce notre préoccupation quotidienne de défendre les paysan-ne-s sur le terrain et partout où cela sera nécessaire !

CP Confédération Paysanne 07

Agriculture biologique en Auvergne Rhône Alpes **CONSTRUIRE OU DETRUIRE ?**

En Auvergne-Rhône-Alpes, les services de l'Etat et le Conseil Régional ont annoncé un plafonnement très bas des aides à la conversion et au maintien des fermes en agriculture biologique fragilisant ainsi la dynamique de notre région pour l'agriculture bio (2ème région française avec 4771 exploitations agricoles). Dans notre région, les annonces répétées de « soutien direct aux agriculteurs bio » masquent mal le choix de l'exécutif régional de ne privilégier que le soutien aux investissements, au détriment de toute autre approche.

Agri Bio Ardèche et la Confédération Paysanne de l'Ardèche dénoncent cette décision !

Dans un contexte déjà très tendu de non-versement des aides PAC, les services de l'Etat (DRAAF) et le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes ont annoncé, le 10 mai 2017, le plafonnement à 12 000 € des aides « Conversion bio » dès 2017 et à 8 000 € pour les aides « Maintien bio » qu'ils envisagent même de revoir à la baisse d'ici 2019, voire de supprimer.

Agri Bio Ardèche (et son réseau régional FRAF Auvergne-Rhône-Alpes) et la

Quelle entreprise supporterait un changement total des règles du jeu économique dans la phase de lancement d'un nouveau projet qui nécessite pourtant d'innover ?

Confédération Paysanne de l'Ardèche soutiennent la nécessité de plafonnement des aides, Bio ou pas, afin de mieux partager les fonds publics.

Mais, nous dénonçons fortement cette décision dont l'annonce tardive, et le choix de plafonds très bas va avoir des effets dévastateurs pour les paysan-ne-s et sur la structuration des filières bio régionales.

Dans d'autres régions, les services de l'Etat et du Conseil Régional, pourtant soumis aux mêmes contraintes budgétaires, ont su faire d'autres choix de

gestion des aides bio, privilégiant la sécurisation des fermes au cours de leur parcours vers la bio, et proposant des modalités claires et annoncées à temps.

Le soutien aux producteurs bio est primordial, notamment pour ceux qui sont en période de conversion, qui doivent gérer la prise de risque induite par cette démarche. Quelle entreprise supporterait un changement total des « règles du jeu économique » dans la phase de lancement d'un nouveau projet qui nécessite pourtant d'innover ?

Le choix de mettre un plafond à l'aide à la conversion plus bas que toutes les autres régions françaises induit également une réelle inégalité entre paysan-ne-s et une distorsion de concurrence entre région inacceptable !

Concernant l'aide au maintien, sa diminution programmée voire sa disparition d'ici 2020 seraient totalement

insupportables alors que les paysan-ne-s ont engagé dès 2015 des parcelles en Bio pour 5 ans sans avoir cette information au préalable.

Les arbitrages régionaux et l'incertitude complète sur l'avenir des aides bio remettent en question des projets de conversion pourtant mûris depuis plusieurs mois, fragilisent la situation économique de fermes en phase de transition vers la bio, et découragent des pratiques agricoles vertueuses et qui répondent totalement aux attentes de la société.

Peur des répercussions médiatiques ou simple positionnement politique ? La Région Auvergne-Rhône-Alpes indique devant les caméras de France 3 lors d'une conférence de presse en Isère le 10 juillet dernier ne pas s'être positionnée sur un plafonnement des aides bio. Tandis que contacté par France 3, le

préfet de région rappelle de son côté que « en accord avec le conseil régional, ces plafonds ont été retenus pour les PDR Auvergne et Rhône-Alpes, en les appliquant à partir de cette campagne PAC 2017 ». Qui ment ?

Loin des batailles politiques et en pleine période de production agricole, les paysan-ne-s en agriculture biologique seront malheureusement bien les premiers à subir les conséquences de ce nivellement par le bas !

Agribio Ardèche et la Confédération Paysanne de l'Ardèche demandent fermement aux services de l'Etat et au Conseil Régional de revoir leur copie pour que la dynamique d'agriculture Biologique de la région Auvergne-Rhône-Alpes puisse être clairement confortée.

Communiqué de presse Conf'07/Agribio07
17 juillet 2017.

Installation Agricole **LA REGION ENCOURAGE-T-ELLE VRAIMENT LES INSTALLATIONS/TRANSMISSIONS ?**

La population agricole ne cesse de diminuer. Un départ à la retraite sur deux voit la ferme partir à l'agrandissement. Les statistiques démographiques sont préoccupantes : plus de la moitié des chef-fes d'exploitation français-es seront en âge de partir à la retraite dans les dix prochaines années... En parallèle, nombreux.ses sont les jeunes et moins jeunes qui souhaitent s'installer en agriculture, avec des projets professionnels variés et intégrés à un projet de vie. Mais ceux-ci se retrouvent souvent confronté-es à la difficulté de reprendre des fermes trop capitalisées, trop spécialisées ou encore trop grandes. Il est l'heure de mettre en place des politiques d'installation et de transmission à la hauteur des enjeux !

La Dotation Jeune Agriculteur (DJA), financée par l'Europe, ne répond plus que très partiellement à la demande : à titre d'exemple, en Rhône-Alpes en 2013, le nombre d'installations avec DJA représentait seulement 1/3 des installations. En effet, près de 60 % des porteurs de projet qui se présentent au Point Accueil Installation, point de départ de tout parcours à l'installation agricole, ne sont tout bonnement pas éligibles à la DJA*.

On pourrait attendre du nouveau dispositif Installation/Transmission, voté en mai dernier par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, qu'il vienne compenser ces aides européennes en soutenant les porteur.se.s de projet « hors DJA ».

Or les choix retenus sont très insuffisants par rapport à cette demande :

- ❖ il est prévu un « soutien à la trésorerie de démarrage » qui reprend les mêmes critères d'attribution que ceux de la DJA, c'est à dire qui exclut les plus de 40 ans,
- ❖ une aide à la préparation à l'installation, réservé aux « non-DJAbles », qui risque de se transformer rapidement en élaboration du « Plan d'Entreprise », sans tenir compte des besoins réels ni des

questionnements spécifiques de chacun.e,

- ❖ en revanche, aucune aide prévue pour l'accompagnement à l'émergence du projet, en direction des candidat.e.s non issu.e.s du milieu agricole, de plus en plus nombreux.ses. Cette étape est, pour certain.e.s, indispensable à la maturation de leur projet, voire à la pérennité de l'installation. Elle leur permet, individuellement et/ou collectivement, de mieux ancrer leurs choix avant de s'engager dans le parcours à l'installation.

« La Confédération Paysanne sera attentive à ce que les candidat.es puissent bénéficier du pluralisme des offres d'accompagnement. »

Nous nous interrogeons donc sur la pertinence de dépenser autant d'argent public vers un parcours à l'installation qui ne rencontre plus le succès attendu. Pour ce qui est de la préparation à l'installation (diagnostic global, étude de faisabilité du projet, expertise), les organismes bénéficiaires seront choisis par appel à candidatures comme le définit le cadre national.

La Confédération Paysanne sera attentive à ce que les candidat.es puissent bénéficier du pluralisme des offres d'accompagnement.

Enfin, un dernier point concerne la transmission des fermes : l'aide à l'accompagnement du paysan cédant est réservée aux chefs d'exploitation de 55 à 60 ans, hors du cadre familial.

Or la réalité de terrain montre que nombreux.ses candidat.es ont déjà plus de 60 ans, et se trouvent de fait exclus du dispositif... laissant des fermes qui partiront une fois de plus à l'agrandissement, alors que de nombreux.ses candidat.es peinent à trouver du foncier ?

La Confédération Paysanne Auvergne-Rhône-Alpes regrette que le Conseil Régional n'ait pas apporté une réponse à la hauteur des enjeux et de la diversité des porteur.ses de projet agricole, et souhaite voir demain un plus grand nombre d'installations sur les territoires agricoles de notre grande Région, dans des fermes rémunératrices, créatrices d'emplois et respectueuses de leur environnement.

CP Conf' Auvergne-Rhône-Alpes

* Chiffres Observatoire de l'Installation 2015 – Chambre régionale d'Agriculture

Viticulture

DES TRAITEMENTS DES PLANTS A L'EAU CHAUDE POUR LUTTER CONTRE LA FLAVESCENCE DOREE

Une partie du Sud Ardèche est passé en périmètre de lutte obligatoire contre la flavescence dorée. Ces traitements obligatoires dévastent des départements entiers depuis plus de vingt ans et pourtant la cicadelle *Scaphoideus titanus* et la flavescence dorée sont toujours là.

La Confédération paysanne de l'Ardèche et Agri Bio Ardèche considèrent que l'obligation des traitements chimiques ne peut être l'unique réponse. Leurs conséquences négatives pour les vignerons, comme pour les apiculteurs et les habitants justifient la nécessité de compléter cette approche du tout chimique avec des outils non chimiques. La gestion sanitaire d'une maladie ne peut pas se faire dans l'unique objectif d'éradication du parasite d'autant plus que la cicadelle n'est pas le seul vecteur de contamination et qu'il existe aussi un risque important de contamination dû aux plants (prélèvement de greffons et porte-greffes malades).

Dans le cas de la flavescence dorée il existe plusieurs outils qui, mis en œuvre de manière globale, permettent de contenir la maladie. **Nous demandons tout d'abord que la Préfecture oblige l'utilisation de plants traités à l'eau chaude (zone contaminée ou pas) pour toute plantation ou replantation** dans le cadre de l'arrêté préfectoral à venir sur le traitement de la flavescence dorée comme cela a été rendu obligatoire par arrêté préfectoral encadrant la lutte et la prévention contre la Flavescence Dorée en Bourgogne et par le Syndicat de la Clairette de Die.

Pour éviter la dissémination de la flavescence dorée, l'assurance de travailler avec un matériel végétal sain à la plantation est indispensable. **Cette mesure est ainsi une des mesures les plus efficaces pour limiter la propagation de la maladie.** C'est d'ailleurs une technique qui est également favorablement mise en avant par le rapport de l'ANSES rendu public le 8 Mars 2017.

Les autres mesures complémentaires à favoriser :

- # **Prospection collective pour minimiser les risques de dissémination** ; Agri Bio Ardèche organise chaque année des prospections collectives avec les viticulteurs volontaires.
- # **Arrachage immédiatement des plants atteints.**
- # **Adaptation du nombre de traitements aux besoins réels** en se basant sur le comptage des cicadelles, les traitements insecticides restant un dernier recours.
- # **Mise en place de mesures de conservation de la Biodiversité** afin de favoriser les prédateurs naturels de la Cicadelle qui risquent d'être détruits par les traitements chimiques.
- # **Demande aux services de l'Etat d'être extrêmement attentifs à la protection et la bonne information de la population** : des distances minimales de traitement à proximité des lieux publics, des lieux d'habitations, ou encore de vie collective, doivent être mises en place. Il en va de même pour les cours d'eau. La société civile est de plus en plus sensible à l'impact des traitements chimiques sur la santé publique. La profession viticole se doit de désamorcer les tensions pour pouvoir mettre en œuvre sereinement ces traitements obligatoires dans les zones qui le nécessitent.

Lynda Bouet, Présidente d'Agri Bio Ardèche
David Loupiac, Porte-parole de la Confédération Paysanne de l'Ardèche

Fruits et Légumes

LA CONF' DENONCE L'OPERATION DE DESTRUCTION MASSIVE MENEÉ PAR CERTAINES GRANDES SURFACES



En à peine 2 heures, c'est près d'une tonne d'abricots qui a été vendue aux Parisiens venus nombreux pour profiter des abricots de la Drôme, vendus à prix juste pour les producteurs.

Cette initiative a été l'occasion d'expliquer la crise de marché qui secoue la filière de l'abricot en France aujourd'hui.

Profitant de la précocité de la récolte et également des importations, les grandes surfaces cassent le marché et paient les producteurs 50 centimes/kg alors que le consommateur le paie entre 2,5 et 3€/kg au supermarché.

Déjà frappée par les événements climatiques exceptionnels du printemps, la majorité des producteurs et productrices de fruits et légumes d'été est aujourd'hui contrainte de vendre ses tomates, melons et abricots à des prix historiquement bas, tandis que certains ne trouvent plus de débouché et vont jusqu'à la non-récolte.

Le cas du marché de l'abricot est particulièrement saisissant : de nombreuses centrales d'achat mènent une politique dévastatrice de prix bas à grand renfort de produits espagnols, alors même que la récolte française bat son plein. La multiplication des promotions dès le début de la campagne leur a permis d'imposer des prix bas pour le reste de la saison, tout en renflouant leurs marges : l'abricot français acheté moins de 1 €/kg auprès du producteur est actuellement revendu au détail chez de nombreux opérateurs autour de 3 € !

Il faut arrêter de gaver les actionnaires qui empêchent les paysans et les paysannes de se nourrir ! Après l'asservissement aux grandes surfaces et la délocalisation de la plupart des filières productrices de fruits et légumes d'été (courgette, melon, pêches-nectarines, poires d'été...), les producteurs d'abricot vont-ils subir le même sort ?

Face à l'urgence, la Confédération paysanne a appelé l'interprofession et les pouvoirs publics à mettre en place une opération de mise en avant de l'abricot et du melon, afin de désengorger le marché et de redresser les prix payés aux producteurs.

Mais cela ne sera pas suffisant : des dispositifs législatifs s'imposent pour contraindre l'aval à acheter nos produits à un prix au moins égal au coût de revient. Les États généraux décidés par le gouvernement sont dans l'obligation de rééquilibrer le rapport de force !

Contrôles

PITIE, LAISSEZ-NOUS TRAVAILLER !

Les primes, c'est un vrai coup de pouce à nos petites fermes! Oui, mais avant de les toucher, qui peut imaginer le parcours des paysan.nes « assisté.es » ? Et les règles qui régissent tout simplement le droit à vendre nos produits, et ne donnent aucun droit à prime, mais juste des devoirs ? Depuis le début de la saison de production 2017, nous avons eu le privilège d'accueillir à la ferme un grand nombre de représentants de l'administration.

L'agent de la répression des fraudes, suite à un contrôle très complet sur le marché où nous sommes menacé.es d'une amende de 10500 euros suite à des petites erreurs sur nos étiquettes, revient à la ferme pour vérifier si nous avons bien fait le nécessaire.

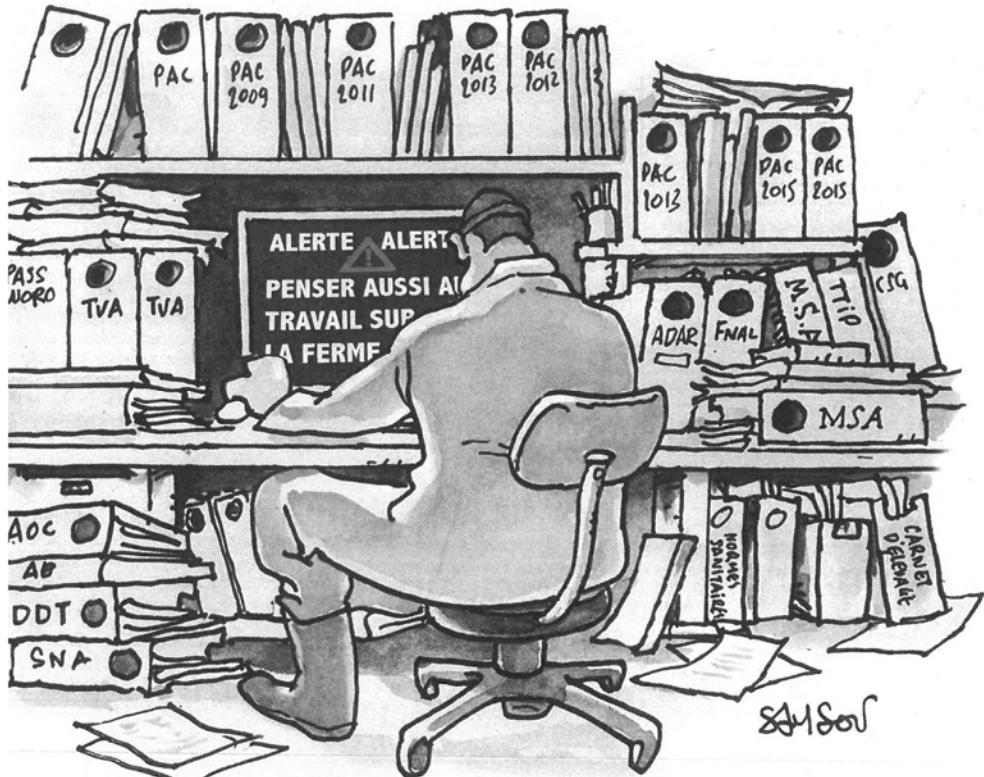
Nous avons les ¾ de nos étiquettes à refaire, notamment celles du picodon. En effet, le logo AOP n'est pas de la bonne couleur. Quelle fraude! Il faut préciser que les réglementations en matière d'étiquetage changent quasiment chaque année.

Les consommateurs avertis doivent déjà se presser en masse au tribunal pour nous incriminer de vol sur couleur usurpée!

En passant à la quadrichromie, on va multiplier par 2 le prix de nos étiquettes, mais c'est pour le bien des consommateurs, soit disant si exigeants!

Le contrôleur AB passe à la ferme une semaine plus tard. Tout va bien sur les papiers. Pas besoin de voir les animaux, ni la fromagerie, confiance aveugle, facture de 750 euros. Pour prouver qu'on travaille bien, rien n'est trop cher! Et les « agriculteurs conventionnels » peuvent continuer à traiter, eux ne payent aucun contrôle.

La DSV ne passe plus qu'une année sur deux, faute de moyens, pour nous reprocher de ne pas tout noter sur les feuilles de fromagerie. Pourtant on en fait déjà beaucoup, et les notes effectuées nous servent techniquement. On pourrait faire du zèle en écrivant devant la télé, ou à



table, des mesures totalement inventées ?

Le contrôleur PAC nous prévient heureusement 5 jours avant de passer pour préparer les papiers. Une journée à arpenter la montagne. Ils a intérêt à être sportif! Celui-ci est bienveillant.

Où pâturent les chèvres ? A quelles dates ? Nous, c'est fonction du temps, du vent, des possibilités de les « garder » ou non, des repousses, bref en fonction de la nature. Mais ça ne suffit pas! Il faut prévoir le planning de pâturage sur une année! Vive le hors sol!

Et l'inventaire des animaux. Pas droit à l'erreur. La chèvre disparue il y a 5 mois, le chevreau mort, il faut tout noter, garder la trace.

Et les chèvres dont les boucles ont été arrachées dans les épineux, pas de quartier! Ce sont des animaux qui n'existent pas, même si le contrôleur les a devant le nez.

Un mois plus tard, un super contrôleur passe pour vérifier ce qu'avait déclaré le premier. On a des chevaux ? Où sont les papiers ? Là encore il n'exige pas de les voir, les papiers suffisent...

Ouf! Il est sympa aussi, et tout concorde! Mais c'est encore 2 heures passées.

La contrôléeuse AOP vient refaire un contrôle complet : combien de chèvres, quantité de picodons produits, dates de fabrication, alors que la super contrôléeuse de l'INAO avait fait de même 6 mois plus tôt.

Oui mais voilà, il y avait une anomalie!

Chaque jour on note le nombre de fromages fabriqués, et un jour on a noté sur un bon de livraison un lot comprenant deux journées de fabrication, car en novembre il y a peu de lait à transformer chaque jour et on a osé noter le même numéro de lot pour deux journées de fabrication ! Quel vol ! Ça mériterait une lourde sanction! Du coup le super contrôle reprend tout le processus, pas de pitié pour les fromagères qui finiront leur journée de travail avec une heure trente de retard.

A partir de 2018, nous devrons utiliser des caisses enregistreuses au marché. A croire que le « trou » dans les finances du pays provient de nos produits vendus « au black » !

Chaque contrôle génère du stress, des angoisses. Même si on n'est pas fraudeur, on a toujours l'impression qu'on a mal travaillé. Bref, on se sent en faute.

On n'est pas contre ces contrôles. C'est de l'engagement public dont il s'agit. Mais il y a des fraudes tellement plus graves! On se sent vraiment les cibles d'une administration impuissante et incapable de faire face devant certaines arnaques monstrueuses et et qui par conséquent nous tombe dessus.

Pitié !
Laissez-nous travailler !
Et surtout faites-nous confiance !

Refus de prélèvement d'ADN

VICTOIRE IMPORTANTE POUR LES LANCEURS D'ALERTE

Julie, paysanne et Faucheuse Volontaire ardéchoise, était convoquée mardi 13 juin au Tribunal de Privas pour refus de prélèvement d'ADN faisant suite au procès de l'année dernière pour l'action de dénonciation du Round Up dans 3 magasins d'Aubenas. Elle a été relaxée par le tribunal de Privas qui a rendu sa décision le 13 juillet 2017.

La Confédération Paysanne de l'Ardèche se réjouit de cette décision. Après la décision de justice de la cour européenne rendue le 22 juin 2017 condamnant l'Etat Français pour ce même refus, cette décision tant attendue du tribunal de Privas conforte le combat mené pour que les lanceurs d'alerte menant des actions non-violentes ne soient plus fichés et considérés comme des criminels !

Le fichier FNAEG de fichage génétique était initialement réservé aux délinquants sexuels ou auteurs de crimes contre l'humanité. Ce sont aujourd'hui les lanceurs d'alerte, les militants écologistes et les syndicalistes que l'on tente de ficher ce qui est totalement inacceptable.

En tant que syndicalistes et au même titre que les Faucheurs Volontaires et bien d'autres militant-e-s, les paysan-ne-s de la Conf' sont souvent inquiétée-e-s, la dernière en date étant Dominique Henry, paysanne du Doubs, jugée pour ce même motif de refus de prélèvement d'ADN en janvier 2017 suite à l'action contre l'usine des 1000 vaches (condamnée à 750€ d'amende en 1ère instance, elle a fait appel et sera rejugée fin 2017).

L'avocat de Julie avait plaidé la relaxe en invoquant entre autre (liste non exhaustive):

- la disproportion de la peine: la réquisition de la procureure est plus lourde que la condamnation pour l'infraction initiale (200€ avec sursis) !
- la remise en cause de la nécessité du fichage: le juge doit évaluer cette nécessité et ne pas tomber dans l'automaticité
- l'inégalité: pourquoi elle et pas son collègue condamné, voir les autres personnes présentes à l'action ?
- l'article 6 de la loi de 1978 « Informatique et Liberté » concernant les notions de données adéquates, pertinentes et non excessives

Ces éléments ont convaincu le Tribunal de Privas qui vient donc de relaxer Julie, ce dont nous nous félicitons et dont nous nous servirons pour les prochains procès à venir !

CP Conf'07

Contrôles

JUSTICE POUR JEROME, PAYSAN ABATTU PAR LES GENDARMES

A la suite d'un contrôle de l'administration, Jérôme Laronze, 37 ans, paysan, militant de la Confédération Paysanne de Saône-et-Loire, est décédé le 20 mai, suite aux tirs des gendarmes venus l'interpeller. Comment en est-on arrivé là ?

Se retrouver tous les mois, jusqu'à ce que justice soit faite... Près de 300 paysans, militants, proches, et amis se sont rassemblés le 20 juin à Mâcon, pour exprimer leur indignation face à la mort de l'éleveur Jérôme Laronze, tué le 20 mai 2017 à Sailly par deux gendarmes. Les organisateurs de cette rencontre, la Confédération Paysanne et la famille Laronze, ont voulu à travers cet événement veiller au respect de la mémoire du défunt et dénoncer la détresse dans laquelle se trouvent de nombreux agriculteurs.

« Je vous remercie tous d'être venus ce soir pour veiller à ce que justice soit faite face à ce drame » a dit sa sœur Marie-Pierre en guise de bienvenue. Elle a souhaité dresser un constat de la situation de son frère peu avant sa mort en récitant des passages d'une lettre que son frère a adressé au service vétérinaire le 20 juillet 2016. Jérôme Laronze revient sur la brutalité des contrôles subis, allant jusqu'à la présence des forces de l'ordre portant des mitrailleuses. Deux animaux traumatisés étaient morts le jour-même du dernier contrôle. On comprend mieux en

écoutant le récit de l'éleveur, l'immense désespoir dans lequel il se trouvait. Forte dégradation des revenus, des contrôles qui s'enchaînent dans des conditions « indignes » et « irrespectueuses », sécheresse de l'été. Et face à lui une administration sans pitié avec une vision bien éloignée des conditions paysannes. Par ailleurs, Jérôme fustigeait « ces réglementations à foison [qui] pénalisent les plus faibles sans véritablement empêcher les scandales sanitaires et apporter au consommateur final les garanties espérées » et de citer : la vache folle, la contamination à la dioxine, l'affaire Spanghero...

Cette lucidité et liberté de ton lui ont certainement valu une surveillance accrue des administrations de tutelle, avec des contrôles, injonctions, mises en demeure et autres pressions en tous genres que personne n'aurait pu supporter.

« (...) quelque chose s'est passé, qui n'aurait jamais dû arriver », a repris ensuite Laurent Pinatel, porte-parole national de la Confédération paysanne, dénonçant l'immense pression subie par les

agriculteurs lors des contrôles.

« Il y a des gens qui sont venus avec un fusil-mitrailleur dans une ferme pour voir si des vaches avaient bien une boucle à l'oreille. (...) Une espèce de chape de plomb est en train de s'installer tranquillement sur cette affaire. Il faut se mobiliser pour que justice soit faite. »

Une vision administrative bien loin des réalités paysannes

Après le décès de l'éleveur de 37 ans, c'est dorénavant à ses sœurs de gérer son cheptel de 120 bovins. Deux enquêtes judiciaires ont été ouvertes : une sur les circonstances de son décès, une autre sur la façon dont les contrôles de la direction départementale de la Protection des Populations se sont déroulés. La Confédération paysanne se porte partie civile dans les deux procès, et demande une remise à plat complète des contrôles.

Samuel Richard d'après communiqués



Julie, entourée de son avocat Guillaume Tumerelle et de ses soutiens le 13 juillet au tribunal de Privas





Refus de prélèvement d'ADN PAYSANNE ET FAUCHEUSE VOLONTAIRE EN COLERE

*Julie nous a fait passer le témoignage qu'elle a lu devant le juge.
Nous vous le livrons tel quel.*

La lutte est difficile, pleine de doutes et désespérante. Devenir paysanne était un moyen de construire, d'avoir un pendant à l'impression continue de se faire écraser par des bulldozers.

Je pense ainsi à toutes les luttes contre la destruction de la nature, le site d'enfouissement des déchets à Bure, les luttes contre le nucléaire, mortifère, contre la vente et l'usage de produits toxiques pour tout être vivant, contre l'exploitation des classes sociales maintenues dans la pauvreté, les luttes contre l'accaparement des terres agricoles pour en faire des aéroports, des golfs et des centres de loisirs appauvrissants s'il en fallait.

NULLE n'est censée ignorer la loi, nous dit-on. Qui peut se prévaloir de cela ? En tout cas, il est une loi que nombre d'entre nous, militantEs et activistes, avons eu tôt fait de connaître, tant elle est pratiquée abusivement et c'est celle-là justement qui nous réunit aujourd'hui.

À quoi peut servir ce fichage de personnes, lanceuses d'alerte, agissant dans des buts politiques de sauvegarde et de protection de valeurs morales en perdition ?

Cette loi a été utilisée, depuis son élargissement par un président hautement destructeur des valeurs sociales et politiques, de solidarité et d'égalité, de manière systématique contre nous, qui nous sommes engagéEs pour la société.

Quel sens donner à ces procès à répétition contre nous ? Sinon de nous épouser dans nos luttes ?

Quels moyens avons-nous, lorsque même la justice, pourtant donnée comme indépendante, permet à la classe dominante de faire taire ces oppositions qui contrecarrent les projets qui profitent à si peu au détriment de tant de gens ?

Ça mériterait une dissertation philosophique sur le sens d'avoir un État piloté par une classe sociale dont on peut tout dire sauf qu'elle déroge à mettre tous les moyens en action pour continuer à conserver tous ses priviléges de classe au détriment du reste du peuple.



Prélèvement ADN.

Ces prélèvements permettent de ficher les caractéristiques biologiques d'un individu, à des fins policières et donc, de justice.

Outre le fait qu'un très grand nombre de personnes s'est retrouvé en prison injustement, parce que les techniques de lecture de ces fameux prélèvements sont plus que douteuses, outre qu'en France, plus de deux millions de personnes sont fichées au FNAEG alors que 80 % d'entre elles n'ont jamais été condamnées, outre que la loi n'autorise pas d'engranger les gènes codants qui permettent de déterminer l'origine ethnique, les maladies génétiques d'une personne mais que c'est quand même fait, j'attire votre attention sur un point :

Quand nous allons hériter d'un gouvernement fasciste et raciste, que croyez-vous qu'il va faire avec ce fameux FNAEG ?

Les nazis ont déporté les juifs et les tziganes, mais aussi les militants anarchistes et communistes, les homosexuelLEs. Quelle aubaine cela aurait été pour un tel régime si un FNAEG avait existé.

Ce délit de refus de prélèvement biologique est le seul qui agit comme une épée de Damoclès : un délit perpétuel.

Si vous me condamnez aujourd'hui, demain je peux être convoquée à nouveau à la gendarmerie de Thueyts pour la même chose et recevoir de nouveau un avis de procès.

Si aujourd'hui vous m'en exemptez, demain, je peux être appelée de nouveau le faire. Nulle part il existe un recourt contre cette loi.

Pourquoi ne pas ficher tous les nouveaux-néEs ?

En me laissant ficher, je porte la responsabilité d'avoir ma famille en son entier au FNAEG : mon fils, mes sœurs, mes parents et mes neveux et nièces, cousins et cousins.

Pour toutes ces raisons, non seulement je refuse aujourd'hui de me soumettre à ce prélèvement, mais je déclare que je le refuserai toujours.

Je suis là pour refus de prélèvement biologique, un délit condamné par la loi, un délit perpétuel en plus. Je vais avoir beaucoup de mal à me défendre, à faire amende honorable aux yeux de la société. Je suis terriblement en colère. Qu'un acte de résistance au fichage généralisé des lanceuses et lanceurs d'alerte, militantEs et activistes de causes écologiques, humanitaires, sanitaires, deviennent la proie des accusateurs de l'État et non seulement occupe le temps de la justice, mais aussi ses crédits me met foncièrement en colère.

Ce que j'ai découvert à ce sujet m'autorise largement à qualifier ce délit, cette accusation d'abus indigne d'une société de libertés démocratiques. Je ne tiens à rien de plus que continuer à être paysanne sur les terrasses ardéchoises, mais un gouvernement qui use d'un de ses piliers fondamentaux, la justice, à la solde des priviléges d'une caste au pouvoir me fait réaliser que j'ai bien fait de n'aller pas voter pour un régime définitivement a-démocratique.

Nous avons vu, au dernier procès qui nous a réunis, vous et moi, qu'il y a différentes façons de s'engager dans cette société.

Vous avez décidé de mettre à profit vos compétences et vos lumières au service de la justice, en accomplissant, au mieux vos interprétations de lois que d'autres, censés être aussi au service du peuple, ont voté. D'autres s'engagent, comme monsieur Frédéric Jacquemart, dans la lutte, au combien inégale, de protection de la nature. D'autres encore, s'engagent auprès des humains. Je me suis engagée, il y a longtemps, dans des luttes dites politisées, que ce soit des luttes quotidiennes comme le féminisme ou avec les faucheuses et faucheurs volontaires.



Foncier

UNE MOBILISATION HISTORIQUE CONTRE L'A45

128 tracteurs, entre 8000 et 10 000 personnes... La lutte contre l'autoroute A45 (Lyon St Etienne bis) est encore montée d'un cran les 1^{er} et 2 juillet à St Maurice sur Dargoire, au point d'en faire un enjeu national et un « écolo crash test » pour le gouvernement.

La Coordination des opposants à l'A45 se félicite de la mobilisation citoyenne et paysanne lors du rassemblement tenu à Saint-Maurice sur Dargoire (Rhône) les 1^{er} et 2 juillet : au cours du week-end, ce sont entre huit et dix mille personnes qui ont tenu à exprimer par leur présence, leur opposition à l'inutile et coûteuse autoroute A45.

En forte hausse par rapport aux rassemblements précédents, cette participation délivre un message clair au gouvernement : il est désormais de sa responsabilité de ne pas signer le décret donnant concession de l'autoroute à Vinci. Indispensable pour viabiliser et organiser le site du rassemblement, mobilisé comme rarement, soudé et déterminé, le collectif paysan contre l'A45 est un acteur majeur et décisif de la coordination des opposants à l'A45 et de la réussite de ce grand rassemblement.

Alors voilà le projet :

On rase 500 ha de terres agricoles
et on construit une nouvelle autoroute PAYANTE
et Parallèle à la première qui est gratuite.
Le tout avec les sous publics...



Dimanche 2 juillet au matin, ce sont 128 tracteurs, représentant autant d'exploitations agricoles sur l'ensemble des territoires concernés par le projet d'autoroute, qui ont rejoint le rassemblement pour dessiner un spectaculaire « NON A45 » dans un champ qui se trouve sur le tracé de l'autoroute. Cette mobilisation exemplaire du monde paysan s'ajoute à celle de la cinquantaine de marcheurs partis tracer un GR45 (chemin de grande randonnée) entre Saint-Étienne et Lyon du 27 juin au 4 juillet, à la centaine de cyclistes qui ont rejoint Saint-Maurice sur Dargoire depuis Lyon le samedi. Ces actions très démonstratives viennent renforcer le travail de fond du collectif des naturalistes contre l'A45 et celui des organisations citoyennes et d'élus mobilisés de longue date contre ce projet d'autoroute.

La coordination des opposants à l'A45 tient à souligner que cette très grande diversité, visible tout au long du week-end, est une grande richesse qu'elle s'attachera à faire vivre dans les semaines et mois à venir. Des conférences aux concerts, des cuisines à la buvette, en passant par le marché paysan, les performances artistiques, le village des alternatives et des luttes, etc. la coordination des opposants à l'A45 se réjouit d'un week-end en tous points réussis. Rendu possible par la présence de 330 bénévoles, mobilisant des ressources et des savoir-faire insoupçonnés, ce week-end s'est déroulé dans une ambiance conviviale et chaleureuse saluée par tous.

Au fil de ces 2 jours, une force collective s'est affirmée et de nouvelles solidarités se sont exprimées. La résignation et le fatalisme refluent tandis que la détermination des opposants à l'A45 n'est que plus forte : « tant qu'il restera un recours possible ou une action pour empêcher les expropriations et bloquer les (éventuels) futurs travaux, nous n'abandonnerons pas ». Au lendemain de ce week-end de mobilisation très réussi, il est désormais de la responsabilité du gouvernement de ne pas signer le décret et d'abandonner ce projet d'autoroute suranné.

Il est grand temps d'arrêter de gaspiller l'argent public pour des infrastructures inutiles, qui détruisent des territoires et qui ne sont pas compatibles avec les engagements renouvelés en matière de lutte contre les dérèglements climatiques et de protection de la biodiversité : « aucun doute, on préfère des produits de qualité aux bretelles d'autoroute » a-t-il été affirmé pour insister sur l'urgence d'une alternative en matière agricole et d'aménagement du territoire.

Com de la Coordination des opposants à l'A45 (dont fait partie la Confédération paysanne),
Le 2 juillet 2017



Entre 8000 et 10000 personnes se sont mobilisées pour dire non à cette autoroute inutile.

Photo : David Desaleux

« Le feu vert à la construction de l'A45 retardé »

« Nous pouvons considérer que le succès de notre mobilisation des 1er et 2 juillet contre l'A45 et la déclaration des 10 organisations nationales ont contribué à faire de l'A45 un des sujets nationaux sur lesquels sera jugé le gouvernement et sa prétendue "cohérence" en matière climatique et écologique : quel que soit le crédit que chacun accorde à l'exécutif ou aux différents ministres, cela change la donne car l'A45 est désormais citée en exemple dans les listes des sujets "non climato-compatibles" ou des "infrastructures inutiles".

Si l'on en croit les dernières déclarations d'Elisabeth Borne, ministre déléguée aux transports, la validation par le Conseil d'État du décret donnant concession de l'A45 à Vinci ne devrait pas aboutir à une signature rapide par le gouvernement.

« Sur tous les grands projets, nous ne lancerons pas de travaux et nous ne signerons pas de contrats de concession tant que nous n'aurons pas eu un très large débat sur les investissements prioritaires » a-t-elle affirmé ce 5 juillet dans Les Echos, laissant le journaliste écrire que « le feu vert à la construction de l'autoroute A45 entre Lyon et Saint-Étienne serait lui aussi retardé ». En ce début juillet, et malgré la montée au créneau des CCI et MEDEF de la région, l'option la plus vraisemblable est que le gouvernement ne signe pas ce décret dans l'immédiat mais ne dise pas pour autant qu'il abandonne le projet. Personne ne souhaitant prendre ses responsabilités pour enterrer le dossier, il est possible que rien ne bouge avant la loi de programmation sur les transports

annoncée pour le premier semestre 2018 (loi qui doit définir les investissements sur les 10 prochaines années). Histoire également pour le gouvernement de laisser le temps aux tribunaux de juger les différents recours. »

Maxime Combes, économiste,
membre de la Coordination des opposants A45

COMITÉ d'ACTION JURIDIQUE ARDÈCHE

Comité d'Action Juridique MEDIATION FONCIERE

A l'heure où la droite régionale libérale, sous la houlette du sieur Wauquiez ratisse large en supprimant les subventions à tout ce qui bouge, il est important de rappeler le pourquoi du Comité d'Action Juridique (CAJ) à savoir : la réappropriation du droit par les principaux intéressés, les paysan/nes, l'accompagnement de personnes dans la résolution de leur problème juridique et la médiation entre 2 parties, solution toujours privilégiée quand elle est encore possible. L'exemple qui suit en est l'illustration la plus parfaite.

Le CAJ a été saisi en 2015 par un fermier, appelons le F, pour un différend avec son bailleur, appelons le B. L'objet du litige était que B voulait récupérer la totalité de l'exploitation agricole (terres plus bâti) louée à F pour son usage personnel au terme du bail (pour un nouveau projet d'installation agricole), ce qui mettait fortement en danger l'exploitation de F.

Une première étape eut lieu avec la Confédération Paysanne d'Ardèche : deux réunions de médiation ont permis de faire se rencontrer les protagonistes autour d'une table en présence d'autres paysans. Mais la relation est restée compliquée et le CAJ 07 a été sollicité pour prendre le relais.

Au sein de l'équipe de bénévoles (rappelons ici que le CAJ est composé uniquement de bénévoles départementaux et d'une juriste régionale), le travail en binômes est privilégié afin d'avoir une vision plus objective et une possibilité d'échanges, et donc de réflexion, plus importante. Chaque binôme de bénévoles est en lien avec l'ensemble de l'équipe du CAJ au cours de la réunion mensuelle.

Contactez les bénévoles du Comité d'Action Juridique

Laurence Magnier (Pailharès)
04 75 06 49 56
Claude Thé (Colombier le Vieux)
04 75 06 73 43
Julien Picard (St Vincent de Durfort)
06 22 66 30 30
Jérôme Boulicault (St Etienne de Boulogne)
06 89 59 36 26
Joël Feydel (Vernoux en Vivarais)
06 41 50 01 97
Sophie Espinas (St Etienne de Serre)
04 75 65 49 96

Le binôme chargé de l'affaire est allé voir les deux parties qui n'avaient plus de lien direct, s'est fait expliquer sur plan les différents litiges, en faisant en sorte que chacun puisse expliquer la totalité des dits et nondits. Le litige en question portait sur environ quarante-deux hectares et deux bâtiments d'exploitation.

« Cet accord entre les 2 parties mit fin au litige, constitua une transaction au sens des dispositions du code civil et fut soumis à la formalité de l'enregistrement. »

Au terme de plusieurs rencontres, une « feuille de route », faite de concessions réciproques, a été élaborée, à savoir : une résiliation partielle et non totale du bail, portant sur des parcelles précises, avec date d'effet au 01/01/2017.

A cette date, B reprendrait la libre jouissance de ses biens sur ces parcelles, soit environ 9 ha, sans indemnité de résiliation. Le prix du fermage a été revu à la baisse, en fonction des indices préfectoraux.

Une précision a été apportée quant à l'usage d'une source et du bois de chauffage, ainsi que l'installation de clôtures. Un état des lieux a été signé dans le mois suivant la signature.

Une convention de prêt très précise a été faite sur les bâtiments d'exploitation situés sur les parcelles que B souhaitait reprendre, et ce pour une période de 3 ans à compter du renouvellement du bail, et dans le même temps B renonçait à délivrer un congé à F.

Cet accord entre les 2 parties mit fin au litige, constitua une transaction au sens des dispositions du code civil et fut soumis à la formalité de l'enregistrement. Il constitue un

protocole d'accord officiel validé par les deux parties et le CAJ.

Le rôle du CAJ a été celui d'un médiateur. Suite à plusieurs allers-venues entre les deux parties, suite au travail conséquent du juriste, suite à des précisions de positions, au fait que B n'avait pas besoin de récupérer la totalité de ses terres pour faire son projet, suite à l'affinage des positions de chacun, mais aussi en précisant des choses qui n'étaient pas prévues au départ (ex : la source), la situation s'est débloquée sur le plan matériel et la conciliation put avoir lieu.

F a pu continuer d'exploiter quelques années sur sa structure actuelle, et cela lui a laissé le temps de se retourner pour louer ou acheter, construire de nouveaux bâtis et trouver de nouvelles zones de pâturage.

Il n'est pas inutile de rappeler ici qu'une sollicitation avait été faite par le tribunal des baux ruraux d'Annonay au CAJ 07 afin qu'il devienne un partenaire régulier dans la résolution de ce type de conflits, ce qui était en somme une reconnaissance officielle de son savoir-faire. Le CAJ a décliné pour des raisons d'éthique, ne pouvant être juge et partie des affaires.

Dommage que la région, qui supprime les financements de nos structures*, ne se rende pas compte du rôle important qu'elles peuvent jouer, notamment en déchargeant les tribunaux de nombre de conflits

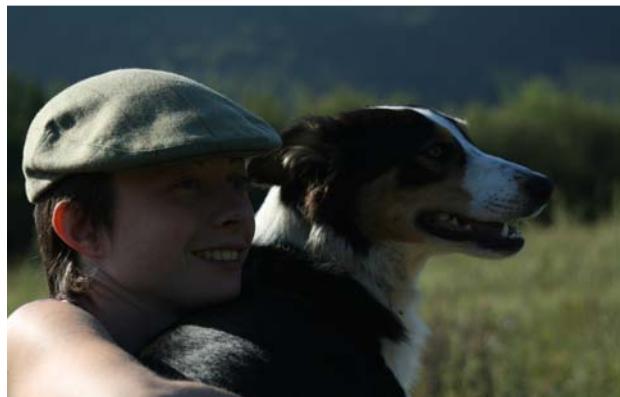
Le Collectif du
Comité d'Action Juridique de l'Ardèche

*La majorité du Conseil Régional a décidé de supprimer totalement les subventions à notre association dès 2017 ce qui nous a obligé à licencier un des deux juristes régionaux !

Agriculture paysanne

OUVRIR LE METIER DE PAYSAN-NE A TOUTES ET A TOUS

Depuis le 1^{er} Mai, l'association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural (ADDEAR) de l'Ardèche peut vous accompagner dans la création et le développement de votre projet agricole ou dans la transmission de votre ferme. Nous nous donnons pour mission d'encourager TOUT type d'installation, en s'appuyant sur un réseau d'accompagnement pluraliste. Nous reconnaissions l'importance de l'installation « créative », « hors-cadre » et « progressive ». Nos valeurs sont celles de l'agriculture paysanne : économe, autonome, solidaire, respectueuse de l'environnement et intégrée au territoire.



Céline Berthier, future chevrière à Coux,
trésorière de l'Addear 07

par une structure qui portait ses valeurs. Elle a dû aller chercher dans les départements limitrophes, car aucune structure n'existe dans les Alpes de Haute Provence. Arrivée en Ardèche, pour une deuxième installation en élevage caprin transformation fromagère, elle s'est alors investie pour développer une structure portant le modèle de l'agriculture paysanne et pouvant l'accompagner dans son installation agricole avec d'autre paysan-nés ou porteurs-euses de projet.

Après 4 ans d'accompagnement de porteurs de projet agricoles à COPASOL en Picardie, Eve Saymard apporte aujourd'hui ses compétences et sa motivation au profit de l'ADDEAR 07.

Passionnée par l'accompagnement des installations et transmissions agricoles, Eve vise avant tout à servir l'agriculture paysanne comme un projet de société.

Elle se place en tant que « facilitatrice » auprès des personnes rencontrées. Elle est souvent amenée à dédramatiser les choses, montrer que c'est faisable. Son credo : ne pas juger mais rester à l'écoute de tous les projets. Ses rencontres avec les porteurs/ses de projets et les personnes cédants une ferme lui donnent l'impression de faire partie à un moment donné de l'aventure...

L'ADDEAR offre de nouveaux services dans l'accompagnement à l'installation et à la transmission (médiation, accompagnement à l'expression entre les personnes qui s'installent et celles qui cèdent...). L'ADDEAR apporte une pluralité au sein des structures qui interviennent dans le parcours de l'installation et de la transmission. Cela permet une autre approche de ce parcours, comme l'absence d'obligation de comptabilité certifiée si le paysan.ne appartient à une AFOCG.

Sa posture d'accompagnatrice et la diversité des cas rencontrés motivent Eve à contribuer à « rendre ce métier de paysan.ne moins difficile, pour qu'il soit plus facile d'y entrer, d'en vivre puis d'en sortir ».

Vous avez un projet d'installation, de transmission de ferme ou vous souhaitez tout simplement apporter des idées de développement de l'agriculture paysanne ? N'hésitez pas à venir rencontrer Eve, Céline et tou-te-s les autres bénévoles de l'association !



Une ADDEAR c'est quoi ?

Une association de paysan-ne-s

L'Addear est une Association Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural, membre du réseau national de la FADEAR.

Une Addear c'est une association qui regroupe des paysan-ne-s, des porteurs de projet, et d'autres acteurs du monde rural réunis par l'envie de partager leur expérience et leurs savoirs faire pour permettre de maintenir et d'installer des paysans nombreux et de faire vivre les valeurs de l'agriculture paysanne.

Un organisme de formation

L'Addear accompagne les paysan-nés qui veulent améliorer leurs pratiques, développer l'autonomie de leur ferme, la qualité de leurs produits ou diversifier leur activité par des conseils mais aussi des formations de format court adaptées au rythme de travail des agriculteurs. Agréée organisme de formation, elle peut bénéficier des fonds Vivéa, permettant la prise en charge des frais de la formation et un service de remplacement.

Un objectif principal : Accompagner les installations et les transmissions

Les méthodes utilisées par nos structures prennent en compte les projets d'installation dans leur globalité incluant le projet personnel et le projet professionnel.

De ce fait elles prennent en compte la possibilité d'une installation progressive permettant de faire avancer son projet sans radicalement changer de vie du jour au lendemain.

Nous proposons aussi des accompagnements collectifs car nous pensons que le partage d'expérience est une des meilleures façons d'avancer.



Eve Saymard
animatrice de l'Addear 07

APPEL A PAYSAN-NE-S POUR REJOINDRE LE RESEAU DE TUTEURS-TUTRICES AGRICOLES

Le réseau INPACT 07 (cf encadré) met en place un réseau de tuteurs-paysans pour accompagner des paysan-nes en installation, afin de favoriser les projets d'installation en Ardèche. L'ADDEAR 07 est la structure qui anime le dispositif de réseau de tuteurs en Ardèche.

Qu'est ce qu'un Tuteur /une Tutrice ?

Le tuteur accompagne les paysan-nes en cours d'installation ou installé-e-s depuis moins de 5 ans. Il peut accueillir « pour montrer », aller sur la ferme du jeune « pour observer », téléphoner, échanger par mail... Le tuteur peut être : un Conseiller, une Personne ressource, un Soutien Moral...

Il peut :

- apporter des conseils techniques de production, de transformation, de commercialisation, administratif,
- faciliter l'intégration sur le territoire, apporter de la ressource de réseau, morale, d'idées...

Tout paysan-ne déjà installé-e ou retraité-e en Ardèche, souhaitant faire partie du dispositif est bienvenu-e !!!

Mise en place d'un trinôme Tuteur /Nouvel Installé /Accompagnateur:

L'objectif est que des trinômes se créent en fonction des envies et possibilités du tuteur et des besoins du nouveau paysan pour faciliter l'installation de ce dernier ! Le binôme tuteur/nouvel installé est mis en relation et accompagné par une des structures du réseau INPACT 07. Les modalités de fonctionnement sont à définir ensemble et doivent être adaptés à chacun.

L'ADDEAR de l'Ardèche

Vous accompagne pour préparer la création ou la transmission de vos activités paysannes

- ❖ Accueil et accompagnement de porteurs, porteuses de projet
- ❖ Accompagnement de paysans, paysannes en transmission
- ❖ Des formations pour construire ou consolider son projet

Vous accompagne au démarrage de votre activité agricole

- ❖ Animation du réseau de tuteurs-trices du réseau INPACT 07
- ❖ Un accompagnement post-installation
- ❖ Un appui pour l'autonomie à la comptabilité et à la gestion de sa ferme.

Vous propose des temps d'échanges et de découvertes

- ❖ Participations à la Semaine de l'installation - transmission paysanne organisée par le réseau INPACT 07
- ❖ Rencontres thématiques
- ❖ Accueils collectifs de porteurs, porteuses de projet



Initiatives Pour une Agriculture
Citoyenne et Territoriale

L'Addear 07 fait partie du réseau INPACT Ardèche qui regroupe également les structures départementales de Terre de Liens, Accueil Paysan, AgriBio, CIVAM, Nature&Progrès, Solidarité Paysan, MRJC et Réseau AMAP Auvergne-Rhône-Alpes

ACCOMPAGNEMENT A LA COMPTABILITE-GESTION

L'Addear coordonne la constitution d'un groupe de personnes souhaitant être accompagnées dans la réalisation de la comptabilité-gestion de leur ferme via :

- des journées de formations dédiées à la saisie de la comptabilité et à l'analyse de résultats au rythme de chacun
- des journées de formations thématiques en lien avec les moments clés de l'exploitation (prix de vente, commercialisation, etc.).

Vous êtes intéressé-e ? Contactez nous !

FORMATIONS

**Inscrivez-vous dès maintenant,
les places sont limitées**

LE FONCIER AGRICOLE : COMMENT Y AVOIR ACCES ? QUELLES EN SONT LES REGLES ?

2 jours : les mardi 10 et jeudi 19 oct. 2017

Construire sa stratégie de recherche de foncier. Connaitre les bases juridiques du foncier agricole, les initiatives d'acquisition et de gestion individuelles et collectives du foncier ainsi que les différents acteurs.

S'APPROPRIER SON PROJET EN CHIFFRES

3 jours : les jeudis 9, 16 et 23 novembre 2017

Être capable de comprendre et de réaliser son prévisionnel d'installation : budgets de trésorerie, bilans et compte de résultats prévisionnels...

Solliciter, s'impliquer, nous contacter

- Vous souhaitez rejoindre le Groupe de pilotage des activités de l'ADDEAR 07
- Vous souhaitez rejoindre le Réseau de tuteurs mis en place par le réseau INPACT 07
- Vous souhaitez être accompagné.e dans votre projet d'installation
- Vous souhaitez être accompagné.e dans la réflexion ou le projet de transmission de votre ferme
- Vous souhaitez faire partie du 1er groupe accompagné collectivement par l'Addear 07 pour réaliser sa comptabilité
- Vous souhaitez faire connaître une offre de foncier

N'hésitez pas à contacter Eve Saymard, joignable du lundi au jeudi.

addear07@orange.fr / 06 56 80 90 97

Forêt ENTRE ETHIQUE ET PILLEURS DE TRONCS

Le petit village perché de Chabrillan, dans la Drôme, est dominé par les ruines de son château du XIème siècle et le rempart, remarquablement conservé, forme encore tout un demi-cercle sur la partie nord du village. Les ruelles étroites, reliées par des calades, des montées, des escaliers, tissent tout un réseau en toile d'araignée. Une vieille façade brille du jaune dominant des grès et calcaires coquilliers de la région. Un petit coin de paradis.

Au pied du village, ce jour, une agitation inhabituelle a pris possession de la forêt.

De lourds chevaux comtois et ardennais débordent, sous les mains expertes d'Emmanuelle et de Sabine, de la ferme de Treynas, spécialisée dans le bois, et qui maîtrise à son échelle l'ensemble d'une filière : régénération, coupe, sciage, charpente, menuiserie, montage... Plus loin, ce sont des tronçonneuses qui se font entendre, suivies des craquements singuliers des arbres abattus.

Ce chantier particulier se déroule sous la responsabilité de Pascale, coordinatrice du RAF, Réseau des Alternatives Forestières. Elle est également à l'origine de l'association Dryade (chêne, en grec), et qui milite pour une exploitation écologique de la forêt, car ici comme ailleurs, écologie et économie ne font pas bon ménage.

En effet, si l'on demande à un industriel ce que représente pour lui une forêt, il vous répondra production, argent, stères de bois et retour sur investissement... Si l'on pose la même question à une biologiste, elle vous répondra photosynthèse, biodiversité, climat, qualité des eaux, écosystème, régulation, cycles...

Si l'on pose la question à un promeneur, il vous répondra calme, repos, champignons, beauté, paysage, faune, flore...

D'où vient alors que de ces trois usages seul celui de l'entrepreneur soit entendu, et dans un sens qui annihile les deux autres ?

MASSACRE A LA TRONCONNEUSE

Titre d'un film dépassé, qu'il faudrait remplacer par « massacre à l'abatteuse », engin géant qui coupe, ébranche et débite l'arbre dans un même mouvement. Marx, au milieu du XIXème siècle, avait remarqué que la forêt n'était pas susceptible d'être vampirisée par les capitalistes, le temps du capital étant court, et



celui de la forêt long. Marx est dépassé aujourd'hui par les techniques modernes du capitalisme vert.

La forêt, comme l'agriculture, est devenue la proie d'un système industriel qui y voit des sources de revenus gigantesques. Les arbres sont des « puits de carbone » ayant pour vocation de capter le gaz carbonique en trop. On fait du profit en polluant, mais aussi en dépolluant et en spéculant sur les quotas de carbone.

Dans cette approche, plus un arbre pousse vite et plus il est rentable, d'où la plantation de monocultures de résineux en rangs serrés où la lumière ne pénètre pas, douglas et autres sapins que l'on peut couper à quarante ans, après qu'ils aient épuisé le sol en nutriments, et les chercheurs travaillent sur de nouveaux arbres génétiquement modifiés à pousser encore plus rapide.

Dans le même temps, on liquide les forêts de feuillus, gages de biodiversité. La technique utilisée est celle des coupes rases, avec gros engins qui tassent les sols (que deviennent les tonnes de vers de terre à l'hectare ?), chemins géants pour sortir les bois, et routes arrivant

aux chantiers, dans de grosses économies d'échelle.

Un bon exemple est celui de la ZAD de Roybon, à visiter pour se faire une idée des dégâts occasionnés pour bobos en mal de nature aseptisée. Coupe rase veut dire aussi atteinte à la biodiversité : seuls les rejets de souche des arbres coupés formeront une nouvelle forêt, d'où une monoculture « naturelle » !

Une autre menace est celle des chaudières industrielles géantes, telle celle de Gardanne, qui prévoit de raser les forêts dans un rayon de 400 km alentour pour faire de l'électricité, sans qu'on ait même pensé à y faire de la cogénération, c'est à dire de la chaleur en même temps !

Devant les protestations énergiques des associations, on a réduit le volume de moitié, ce qui, pour qu'elle continue de tourner, l'oblige à aller chercher la moitié de son approvisionnement... au Canada ! Des millions d'euros de subventions européennes, pour un rendement énergétique de 30%. Qui dit mieux ? Et ils se prétendent « gestionnaires » !

ALTERNATIVES FORESTIERES

Ici, sous l'égide des bûcherons/nes de Treynas, et de Jonathan et Siegfried de Dryade, l'approche est radicalement différente. Suite à une vue d'ensemble, à l'observation minutieuse des arbres, à leur environnement, la décision de coupe est prise. Il n'y a pas de tâcheron, payé uniquement pour couper les arbres marqués par un gestionnaire de forêt, les bûcherons eux-mêmes décident. « C'est la forêt qui te dit ce que tu peux prendre, énonce Siegfried, dans un partenariat entre égaux, elle est vivante, on prélève, on récolte, mais on respecte son identité. Au fond de la parcelle, on a trouvé de vieux ormes très sains, ce qui est rarissime. Il y a aussi des robiniers, des houx, des ifs. Il faut également veiller à favoriser les naissances. De la vraie biodiversité. » Lolo avance : « On tient compte aussi de la lune ! ». Devant mon scepticisme, il renchérit : « On coupe à la lune descendante. On a fait de multiples expériences. C'est une chose que les anciens nous ont apprise, mais qui disparaît devant la rationalité économique ».

Puis entrent en jeu les outils légers : tronçonneuses, masses et coins. Plus loin, Le cheval attend la mise en place d'un système de reprise de forces complexe, fait de cordes et de poulières, destiné à alléger son effort.

D'autres améliorations pour le trait ont déjà eu lieu : collier belge, écarteur, avant-trait... langage technique. Le débardage est un travail très difficile, qui demande beaucoup de concentration, dit Emmanuelle, et un cheval arrive à maturité vers l'âge de huit ou neuf ans, selon les races. Trois chevaux sont présents sur le chantier, deux vieux et un jeune qui apprend le métier. Au moment de la pause on leur fournit leur dose de foin et leur ration de céréales. Des petits sentiers ont été aménagés, qui pourront, par la suite, rester pour les promeneurs. Il a fallu également mettre en place une aire de stockage. Tout ce qui ressort des multiples conversations est un immense respect, pour l'arbre, la forêt, et tout ce que la société moderne abandonne, c'est à dire une forme de paix avec la nature, dans ses délires d'expansion sans freins. Les alternatives existent, à petite échelle sans doute, mais tout comme les Amap, elles grappillent ça et là.

ECONOMIE

Tout ceci a un prix, évidemment. Le bûcheron, de nos jours, travaille souvent 60 heures par semaine pour moins que le smic, travail épaisant, avec le taux d'accidents mortels le plus important des métiers, et des assurances élevées. Ici encore, le « marché » impose sa loi, c'est à dire

les grosses structures, et comme cette approche n'est le fait que de petites structures, elles en subissent les conséquences. Cependant, ce réseau de circuits courts, fonctionnant sur une autre logique, respect des hommes, des animaux et de la forêt, réussit par son approche à sensibiliser petit à petit consommateur et donneur d'ordre. L'une de ses forces sans doute, paradoxalement, est la multitude des petits propriétaires, trois millions en France, ce qui freine les grosses multinationales du bois dans leurs appétits gargantuesques. Ainsi, Dryade propose la stère à 74 euros au lieu de 60, après accord, puisque, dans le même temps, cette approche régénère la forêt, lui ajoute une valeur économique et écologique. Un prix juste se situerait, d'après Pascalle, autour de 80 euros. Parfois même, ce sont les propriétaires qui paient pour cette amélioration future, dans une logique inversée. Ce prix plus élevé permet donc aussi de mieux rémunérer les bûcherons, à comparer aux travailleurs immigrés sous-payés venant des pays de l'est et largement exploités ! Le nom d'exploitation, agricole ou forestière, n'est pas neutre ! Ici, on parle de paysans et de forestiers. Une autre amélioration à apporter serait le prix à la journée, et non plus au rendement.

Quand on brûle la forêt amazonienne pour planter du soja, quand on plante des milliers d'eucalyptus pour faire du profit, quand on se paie une table de jardin en teck venue de l'autre bout du monde alors qu'on vit au milieu des châtaigniers, il serait bon, pour le quidam décidant de se chauffer au bois, dans une intention écologique, puisque neutre au regard du gaz carbonique, l'arbre brûlé ne remettant dans l'atmosphère que ce qu'il lui a pris, de méditer aussi sur l'ensemble de la filière, et notamment sur le prix qu'il s'apprête à payer. A moins d'accepter, demain, pour nos enfants, ici comme ailleurs, l'avancée des déserts.

Joël Feydel





SEMAINE DE L'INSTALLATION TRANSMISSION PAYSANNE EN ARDECHE

DU 28 SEPTEMBRE AU 06 OCTOBRE 2017

POUR ÉCHANGER, LANCER DES DYNAMIQUES TERRITORIALES,
FAVORISER L'INSTALLATION DE PAYSAN-NE-S NOMBREUX !

ACTION RÉALISÉE AVEC LE SOUTIEN DE



ACCUEIL COLLECTIF PORTEURS/PORTEUSES DE PROJET AGRICOLE Jeudi 28 Septembre - PRIVAS (9h-12h)

L'Accueil Collectif est un moment privilégié de présentation de son projet.
Venez échanger avec d'autres porteurs/porteuses de projet agricoles et rencontrer les structures du réseau INPACT qui pourront vous accompagner au gré de l'avancement de votre projet selon vos besoins et vos attentes.

Nombre de places limité. Pour vous inscrire: 06 56 80 90 97

FERME OUVERTE Lundi 02 Octobre - PREAUX (13h30) Ferme de l'Amélie (lieu-dit Marcelas)

S'installer progressivement à deux

Valorisation grâce à des ateliers de transfo individuels/collectifs

Accueil Café / Visite de la ferme et présentation du parcours d'Aurélien et Karine Mourier
Intervention d'un gérant de l'atelier de transformation collectif des ARTISOUS (Quintenas) /
Pot offert par INPACT 07 / Contact: 06 82 94 97 27

FERME OUVERTE Mardi 03 Octobre - St VINCENT DE DURFORT Ferme de Chambourlas (Lieu-dit Chambourlas)

S'associer pour développer sa ferme (9h-12h)

S'installer grâce à l'entraide collective

Accueil Café / Visite de la ferme / Présentation du projet d'association de Julien Picard et Romain Besseler / Témoignage de Frédéric Schwebel et d'Emmanuel Rey du SAPRA sur la pépinière d'essaim pour aider les jeunes à démarrer leur cheptel

Midi: Repas partagé

Lever les freins de l'approvisionnement en cire bio (13h30-17h)

Accueil Café / Etat des lieux de la disponibilité en cire (par un organisme certificateur) et des difficultés d'approvisionnement. / Témoignage d'apiculteurs autour de solutions : banque de cire, cire étrangère, le cadre à jambage...

Pot offert par INPACT 07 / Contact: 04 75 64 93 58

InPACT 07 : Un travail en réseau pour mettre les compétences de chacun au service de tous !

Depuis début 2015 le collectif InPACT Ardèche s'organise afin de :

- **Créer et maintenir des emplois** en milieu rural,
- **Accompagner des femmes et des hommes** vers des systèmes de production, de transformation et de commercialisation économes, autonomes et durables,
- **Préserver les ressources naturelles** par des pratiques respectueuses de l'environnement, en particulier par l'agriculture biologique, les circuits courts ...
- **Renforcer les liens sociaux et économiques** en Ardèche,
- **Favoriser l'autonomie** des prises de décision,
- **Valoriser et répartir localement** par des actions collectives, la diversité et les richesses produits sur des fermes à taille humaine.

Pourquoi cette Semaine de l'Installation Transmission Paysanne ?

De nombreuses installations agricoles innovantes voient le jour et cette semaine a pour principal objectif de les mettre en avant en montrant de nouvelles façons de :

- **penser l'agriculture** en favorisant les fermes à taille humaine, respectueuses de l'environnement, créatrices d'emplois, indépendantes des fluctuations spéculatives des cours mondiaux,
- **penser l'installation et la transmission** en diminuant les risques technico-économiques : développement progressif de l'activité, activité d'accueil à la ferme, transmission des savoirs-faire, intégration dans le tissu social local demandeur de produits de qualité,
- **mobiliser du foncier agricole** en travaillant avec des élus locaux concernés afin de protéger et conserver les terres agricoles nourricières en les retirant de la spéculation foncière.

L'installation agricole est l'affaire de tou-te-s !

Organismes Professionnels Agricoles (OPA), chambre d'agriculture, associations de développement, élu-e-s locaux, administration, centres de formation agricole, citoyen-ne-s-consommateurs/consommatrices...
Tout le monde est invité à prendre part aux échanges de cette Semaine de l'Installation Transmission Paysanne.

Infos, plans d'accès, contacts sur <https://www.facebook.com/events/1949867971917654>

PROJECTION-DEBAT Vendredi 29 Septembre - LES VANS (20h30) Cinéma VIVANS (Rue Rousselet)

"Faim de terres" de K.Music et M.Wallenberger

L'installation agricole et les enjeux de préservation du foncier

En présence de Bénédicte Bonzi, ancienne présidente de l'association Foll'avoine / Que restera-t-il aux générations futures ? Est-ce un problème si les terres fertiles disparaissent à ce rythme ?

Entrée 3€ - Pot offert par INPACT 07 / Contact: 06 78 29 85 02

FERME OUVERTE Mercredi 04 Octobre - CROS DE GEORAND (13h30) Ferme du Pré de Mazan (Lieu-dit Pré de Mazan)

Reprendre la ferme familiale

Faire cohabiter circuit court et circuit long sur sa ferme

Accueil Café / Visite de la ferme et présentation de la transmission par François et Denis Jouffre
Intervention de la laiterie CARRIER / Pot offert par INPACT 07

Contact: 06 82 94 97 27

FERME OUVERTE Jeudi 05 octobre - ALBA LA ROMAINE (13h30) Ferme de Sylvain Bock (Chemin de Charbonnière)

Trouver l'équilibre entre préservation des terres et constructions en zone agricole

Accueil Café / Visite de la ferme et présentation de la problématique foncière
Intervention de la DDT, d'un membre de la CPENAF/Pot offert par INPACT 07

Contact: 06 07 31 52 81

CAFE CITOYEN Vendredi 06 Octobre - AUBENAS (19h) Au Couleur Café (1 place Jacques Roure)

Place et rôle des citoyen-ne-s dans les instances de décisions agricoles de leur territoire

Instances de décision ouvertes aux citoyens / Mobilisation d'amapiens autour de question foncière. En présence de Damien Roumet de Terre de liens.

Entrée gratuite / consommation possible sur place / Contact : 04 81 91 65 34

Assemblée de Femmes de la Via Campesina NE PLUS SE TAIRE

« Nos avancées féministes sont aussi celles des hommes » ; « Pas facile de s'affirmer féministe, c'est un long chemin à parcourir, très politique » ; « nous avons besoin de changement social, et économique ». Telles sont quelques-unes des réflexions entendues à la VII^e conférence de la Via Campesina, au cours de l'assemblée des femmes du 16 au 18 juillet 2017.

Ce grand rassemblement international a lieu tous les 4 ans, en Afrique, en Asie, en Amérique ..., et cette fois, c'était au pays basque « sud » (espagnol), en Europe. Nous y étions 7 de la Conf' que je représentais au sein de l'assemblée des femmes, assemblée se déroulant en amont de la conférence et permettant d'échanger entre femmes, sur nos problématiques spécifiques.

Cela permet de libérer la parole afin de présenter des revendications appropriées en assemblée plénière.

Quel bonheur de partager toutes ces expériences si riches, émanant de femmes du monde entier! Les sujets se télescopent d'un continent à l'autre, avec plus ou moins de force. Les droits des femmes, l'accès à la terre, les droits de succession, le statut; les violences subies, le droit à la parole au sein de nos organisations et dans le reste de la société, les avancées dans nos combats, tels ont été les sujets abordés.

Dans beaucoup de pays du sud les femmes n'ont pas le droit d'hériter de la terre qu'elles travaillent.

Si leur mari décède, elles se retrouvent démunies.

En Inde les suicides se multiplient, suite aux faillites dues à l'industrialisation de l'agriculture. Et les familles supportent les conséquences de ces suicides. Les dettes contractées se reportent sur les femmes, qui tentent d'en venir à bout par le microcrédit.

En Amérique du nord, ce sont les travailleuses saisonnières qui souffrent le plus, exploitées et expatriées.

Partout le patriarcat, la violence, et le manque de reconnaissance étouffent les femmes, qui souvent migrent vers les villes pour tenter de s'en sortir.



Les sociétés ne soutiennent pas leurs paysannes, qui pourtant pourvoient les peuples en nourriture.

Elles combattent les traités de libre-échange et l'implantation des OGM, les violences sexuelles, l'accaparement des terres, bref, partout les femmes rurales se révoltent!

Les guerres et les occupations aggravent leur situation.

Les droits « humains » n'incluent ni les femmes, ni les trans genre!

Les actes vont bien au-delà de la violence physique, et le régime totalitaire règne trop souvent au sein-même de la famille!

Il y a même des crimes d'honneur dits « positifs »!

Par exemple en Palestine, si une femme se fait violer, et que le violeur consent à épouser sa victime, il n'encourt aucune peine!

De nombreux gouvernements, de par leurs lois, sont coupables de crimes envers les femmes.

Dans les pays occupés comme la Palestine, la Syrie, l'Irak, les femmes sont même vendues.

Sans compter les femmes brûlées vives par Daesh!

ON NE PEUT PLUS SE TAIRE !

Nous devons nous lever, résister, pour stopper ces violences, et que les femmes cessent d'être traitées d'une façon pire que du bétail.

Il est temps de voter des lois, puis d'exiger de les faire appliquer.

Car les enfants élevés dans la violence reproduisent les mêmes schémas : femmes soumises : hommes violents.

Nous sommes semeuses de luttes et d'espoirs. Nous avons du retard, mais il faut participer à ce vaste mouvement mondial de libération et d'émancipation des femmes.

C'est pourquoi il est si important d'échanger entre nous. Les travaux en groupes permettent de faire le point sur notre participation et notre représentation dans nos organisations, la prise en compte de nos propositions, les combats gagnés, les droits sociaux.

« Nous, les femmes devons nous réveiller, prendre enfin conscience de notre valeur, nous devons être les ambassadrices de l'espoir ».

Le soir il y a des échanges culturels via la danse, les chants, les rires, la parole, la joie de se retrouver sur le même registre festif. C'est ça aussi la vie et le féminisme international!

Vive le féminisme populaire paysan de la Via Campesina, insoumis, riche de ses luttes concrètes, qui s'insurge contre les systèmes !

Alenta, alenta, alenta que camina, la lucha feminista de la via campesina! Le slogan se répercute et espère un large écho....

Véronique Léon, paysanne à Coux et responsable de la commission « femmes » de la Conf'.

VII^{ème} Conférence internationale de la Via Campesina

« NOUS NOURRISSONS NOS PEUPLES

ET CONSTRUISSONS LE MOUVEMENT POUR CHANGER LE MONDE »

Nous, délégué-e-s de La Vía Campesina, représentant nos organisations et mouvements, sommes rassemblé-e-s au Pays-Basque à l'occasion de notre 7e Conférence Internationale du 16 au 24 juillet 2017. Euskal Herria est une terre de solidarité, de lutte et de résistance, une terre qui a sa propre langue et où demeure une forte tradition de bonne nourriture, produite par des paysan-ne-s et des pêcheur-se-s locaux-les. Nous, paysan-ne-s, travailleurs-se-s ruraux-les, peuples sans terre, peuples autochtones, éleveur-se-s, pêcheur-se-s artisanaux-les, femmes du monde rural et toutes les autres populations qui travaillent à la campagne dans monde, déclarons que nous nourrissons nos peuples et construisons un mouvement pour changer le monde.

L'avènement du capitalisme financier a donné lieu à un accaparement effréné de notre eau, de nos semences, de notre terre et de nos territoires. Des technologies dangereuses, aux conséquences parfois irréversibles, ont été promues comme par exemple les OGM, la production animale confinée à grande échelle et la biologie de synthèse. Le capital spéculatif entraîne un remplacement accéléré de l'économie réelle et productive par l'économie financière. Les méga-fusions amènent à une concentration de plus en plus importante du pouvoir sur les systèmes alimentaires. Une nouvelle forme de néo-libéralisme, couplée à des discours haineux, utilise les problèmes créés par la concentration des richesses pour diviser nos peuples et provoquer des conflits ethniques, religieux et migratoires. Nous faisons face à une vague de violations des droits humains dans le monde : nos camarades sont assassiné-e-s, incarcéré-e-s, torturé-e-s et menacé-e-s.

Ceux qui s'accaparent les ressources sont en guerre contre nous, le plus souvent via l'OMC, la Banque mondiale, le FMI, l'impérialisme, les traités de libre-échange et les lois qui privatisent les biens communs, mais aussi de plus en plus par des bombardements, des occupations militaires et des mesures économiques génocidaires. Nous sommes solidaires du peuple palestinien et des autres peuples qui continuent de souffrir et de résister face à ces diktats. Des millions de migrant-e-s et de réfugié-e-s sont forcés-e-s de se déplacer à cause de la guerre, du manque d'accès aux besoins primaires. Le vent glacial de la xénophobie, du racisme, du fundamentalisme religieux de la haine de classe souffle sur de nombreux pays.

La criminalisation des migrations et des protestations sociales est liée au pouvoir des groupes de médias privés et hérogénoïques qui diabolisent la société civile organisée. Les médias privés dominants défendent les intérêts du Capital et ont récemment poussé au renversement de gouvernements et à l'installation d'autres. Ils manipulent des franges

importantes de la population et créent les conditions propices aux violations des droits humains.

Le système capitaliste et patriarchal n'est pas capable de répondre à la crise dans laquelle l'humanité se trouve plongée, qui détruit nos peuples et réchauffe la Terre Mère. La Terre est vivante mais le capitalisme est une maladie qui peut la tuer.

Confronté-e-s à cette crise de civilisation :

multinationales, nous continuons de protéger les semences paysannes, travaillées, sélectionnées et améliorées par nos ancêtres. Nos semences sont adaptées à nos terres sur lesquelles nous mettons en place une gestion agroécologique qui ne nécessite ni agro-toxique ni intrant externe. Notre agroécologie paysanne alimente le sol en matière organique, conserve les variétés paysannes de semences et de races animales, elle est fondée sur la biodiversité et sur la sagesse des peuples, en symbiose avec la Mère Terre. Sa source principale est le savoir paysan autochtone, ancestral et populaire, accumulé depuis des générations grâce à l'observation et l'expérimentation constantes sur nos propres terres. Cette connaissance s'est enrichie ensuite grâce aux échanges entre paysan-ne-s et entre organisations. Notre agroécologie a un caractère paysan et populaire, elle ne se prête pas aux fausses solutions comme le capitalisme « vert », les marchés carbone et la « climate-smart agriculture ». Nous rejetons toute tentative d'accaparement de l'agroécologie par l'agro-industrie.

1. Nous nourrissons nos peuples

Durant plus d'un demi-siècle, on nous a vendu la « Révolution verte », qui n'a rien eu ni de vert ni de révolutionnaire. Prenant le prétexte de la productivité à court terme, ce modèle agro-industriel a empoisonné les sols, monopolisé et pollué les eaux, rasé les forêts, asséché les fleuves et remplacé nos semences par des semences commerciales et transgéniques. Au lieu d'éradiquer la faim, l'agro-industrie a multiplié les problèmes d'alimentation et forcé les populations rurales à se déplacer. C'est un modèle d'agriculture particulièrement excluant et sans paysan-ne-s. Alors que l'agro-industrie profite de subventions et de politiques en sa faveur, nous continuons de faire ce que nous faisons depuis des millénaires grâce à notre agriculture paysanne et autochtone : produire de la nourriture saine pour nos familles, nos communautés et nos peuples.

Alors que les gouvernements imposent des lois semencières dans le but de garantir la privatisation et les profits des

agroécologie paysanne est le fondement de notre proposition et de notre vision de la souveraineté alimentaire des peuples du monde. Pour cela, nous devons nous battre pour une réforme agraire intégrale et populaire, pour la défense des territoires autochtones et paysans et pour la restauration de systèmes alimentaires locaux.

En plus de renforcer et de développer nos marché paysans locaux, nous devons construire de nouvelles relations entre les travailleur-se-s des campagnes et des villes, de nouveaux canaux de distribution et de vente ainsi qu'un nouveau modèle de relations humaines, économiques et sociales, fondées sur le respect, la solidarité et l'éthique. Nous refroidissons la planète et construisons des sociétés justes et plus humaines grâce à la réforme agraire, l'agroécologie paysanne et la souveraineté alimentaire.



2. Nous construisons le mouvement

L'humanité en crise cherche des solutions. Notre mouvement est de plus en plus perçu comme un exemple pour les peuples qui luttent. La Vía Campesina continue de grandir et notre proposition se renforce. Toutefois, nos ennemis se renforcent eux aussi et nous faisons toujours face à des défis pour la construction de notre mouvement.

La lutte de masse est au cœur de La Vía Campesina. Le travail de base de nos organisations doit être renforcé pour intégrer un plus grande nombre de travailleur-se-s ruraux-les, de paysan-ne-s, de communautés autochtones, de migrant-e-s, de personnes des diasporas africaines et de victimes du modèle capitaliste agro-hydro-extractiviste. Nous devons renforcer les alliances aux niveaux local, national et international, notamment entre les travailleur-se-s des campagnes et des villes.

Notre mouvement a comme ennemi le patriarcat. Le caractère féministe de La Vía Campesina renforce notre unité et notre engagement à lutter dans l'égalité et l'équité de genre. La construction d'un mouvement paysan féministe au sein de La Vía Campesina est la clé du renforcement de nos propres organisations et à la concrétisation d'alliances plus larges. Nous allons renforcer la participation politique des femmes dans tous les espaces et à tous les échelons de notre mouvement. Notre lutte vise l'éradication de toute forme de violence à l'encontre des femmes : physique, sexuelle, psychologique et économique. Nous nous engageons à développer nos capacités de compréhension et à créer des environnements positifs sur la question du genre au sein de nos organisations et de nos alliances. Le manque de tolérance à l'égard de la diversité fait partie du processus de spoliation de la jeunesse rurale. Des campagnes diverses, non-violentes et inclusives sont fondamentales pour La Vía Campesina.

Dans le monde entier, les diverses formes du capital n'ont de cesse d'expulser de plus en plus les jeunes hors des zones rurales. Le patriarcat et la discrimination par l'âge restreignent leur



visibilité et leur participation pleine et entière dans nos organisations. Nous nous engageons en faveur des nouvelles générations dans les campagnes et dans notre mouvement et luttons pour la pleine intégration des jeunes dans les espaces de direction et de prise de décision au sein de nos organisations, dans la formation et dans la production d'une nourriture agroécologique.

Des millions d'entre nous migrons comme une forme de résistance pour que nous ne disparaissions pas en tant que peuples, paysan-ne-s, femmes ou jeunes. Nous défions les frontières, faisons tomber les murs et nous opposons au racisme et à la xénophobie.

Nous construisons un mouvement qui articule les paysan-ne-s, les travailleurs/ses ruraux/les et migrant-e-s, non comme des victimes méritant assistance, mais bien comme des détenteurs/rices de droits, y compris du droit à la libre circulation des personnes.

Le travail que nous menons avec nos alliés pour obtenir une Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et d'autres personnes travaillant dans les zones rurales est fondamental pour des centaines de millions de personnes dans le monde. Nous renforcerons notre travail au niveau national pour parvenir à l'adoption de cette déclaration. Cet instrument crucial permettra de renforcer les droits des peuples ruraux à protéger leurs moyens de subsistance et à continuer à nourrir le monde.

Nous devons continuer à accélérer la formation politique, idéologique, organisationnelle et technique fondée sur nos propres concepts puisqu'il est clair que l'éducation conventionnelle réprime notre identité et nos idées. La formation est fondamentale pour que nos mouvements puissent forger de nouveaux-elles acteur-trice-s actif-ve-s, capables de forger notre propre destin. Dans notre lutte, nous devons également construire notre propre communication, autonome et en collaboration avec des médias alternatifs, qui nous permettent de développer nos connaissances relatives à notre culture, à notre dignité et à notre capacité de transformer la société.



3. Changer le monde

Le chemin est long. Nous grandissons en tant que mouvement, mais le capitalisme sauvage et les guerres d'un système mondial en crise mettent nos communautés, nos organisations et nos sociétés en danger. Face à la barbarie, il faut de toute urgence construire un autre futur pour l'humanité. Dans un contexte des plus complexes, La Vía Campesina est le moteur de luttes pour la transformation et pour la paix dans le monde. Grâce à notre travail quotidien sur le terrain, à notre contribution mondiale à l'alimentation, à nos alliances et à notre lutte pour la souveraineté alimentaire, nous sommes parvenu-e-s à gagner la confiance d'une grande partie des peuples et des mouvements. Nous assumons la pleine responsabilité de continuer à semer la paix sur la planète, tout comme nous avons globalisé la lutte et semé l'espoir dans tous les coins du monde.

Il est particulièrement important de noter que notre lutte est parvenue à forger une nouvelle reconnaissance de la paysannerie, à changer le langage utilisé au sein des débats internationaux et nationaux sur l'alimentation, l'agriculture et le monde rural. On ne formulera plus de politiques sans que la voix des paysan-ne-s se fasse entendre ou sans que soient sur la table les droits des paysan-ne-s, l'agroécologie, la réforme agraire et surtout la souveraineté alimentaire.

Grandir et nous renforcer en tant que mouvement signifie prêter attention au travail de terrain, construire et entretenir des alliances, lutter avec conviction contre le patriarcat, l'impérialisme et le capital financier, avec engagement et discipline. Cette lutte est vitale pour l'humanité et pour la survie de la Terre-Mère. Depuis Euskal Herria, nous lançons un appel aux peuples du monde entier à lutter avec nous. Il est temps de construire un monde plus fraternel, fondé sur la solidarité entre les peuples.

« Nous nourrissons nos peuples et construisons le mouvement pour changer le monde ». Globalisons la lutte ! Globalisons l'espoir !

Déclaration de la VII Conférence internationale de la Via Campesina.
Euskal Herria – Pays-Basque, juillet 2017

La parole a d'autres

FEMMES EN LUTH

En ces temps difficiles pour les étranger/es, le "Paysan Ardéchois" est allé interviewer Odile, membre de plusieurs associations de défense des femmes et des étrangers depuis longtemps pour avoir son analyse

Paysan Ardéchois : Odile bonjour ! Ta position dans plusieurs associations (Asti, femmes en Luth, ...), œuvrant dans des domaines divers nous semblait intéressante dans la situation actuelle.

Odile : 1972, première grève de la faim collective en France de travailleurs agricoles, pendant trois semaines à l'Eglise ND de Valence... Scandale jusqu'au sein de la communauté ecclésiastique, car suppression de la messe de minuit dans quatre églises ! Cela valut en revanche une médiatisation d'une ampleur inespérée ! Autonomie de ce mouvement ancré aussi dans les luttes anti-impérialistes de l'époque, puis relayé par d'autres comités unitaires. 1973, création de l'Asti. Ensuite nous avons accompagné de nombreux mouvements : grèves des loyers dans les foyers SONACOTRA, perturbation par les saisonniers agricoles du Congrès du PS en octobre 1981 pour l'obtention d'un statut, marches des banlieues... A l'époque, l'immigration était surtout masculine. Cet ancrage politique unitaire a marqué mes choix d'engagement dans la solidarité jusqu'à ce jour.

PA : Et pour « Mêmes droits » ?

« **Mêmes droits pour toutes et pour tous** » est né de la volonté d'adapter la revendication égalitaire à la situation : permanences d'accueil, actions de solidarité... nous avons souhaité gommer une caractérisation discriminante, celle « d'immigrées ». Un jour, j'écoutes le remarquable exposé d'une jeune femme. Au cours du débat elle eut à répondre à cette question incongrue : « *Vous êtes de quelle génération ?* » La conférencière, née en France de famille algérienne, a bafouillé, perturbée... Je me suis dit que l'on devait épurer la rhétorique de cette connotation héritée de la colonisation : « immigrées », « issues de l'immigration »... Y'en a marre !

PA : « Femmes en luth ». Que peux-tu dire de cette association nouvelle ?

Odile : Pendant longtemps on a parlé de « ces pauvres femmes victimes de violences », sans les reconnaître pour ce qu'elles sont : des femmes conscientes, actives dans leur choix d'avoir quitté leurs pays pour protester contre la domination patriarcale et les discriminations. Volonté de se prendre en charge, d'être ces « citoyennes à part entière », périphrase choisie et inscrite dans le titre de leur association. Cette création a marqué une volonté d'autonomie. Elles ont réalisé plusieurs sketches sur ces situations de dépendance plus ou moins contrainte ! Un comité de pilotage représente les principales origines culturelles et les décisions, depuis 6 ans, sont prises par les femmes présentes aux réunions. Dans les actions menées nous essayons de partager leurs expériences multiples représentant une trentaine de pays !

Elles se saisissent des règles de droit qui les concernent, tirées du quotidien, pour éviter les pièges de la réglementation. L'ignorance annihile les possibilités de défense !

Plus d'une fois elles ont corrigé des erreurs d'interprétation administratives ! Ces femmes déconsidérées pourraient parfois donner des leçons de vie ! Elles s'informent, sont ouvertes à la diversité qui est leur essence-même, prennent des notes, discutent, font des comptes-rendus, se défendent, s'intéressent à tout. Elles ont tout à y gagner : connaissances, prise de conscience de leurs compétences niées, considération !

PA : Pourquoi « Femmes en luth » ?

Odile : Parce qu'elles ne veulent pas se battre avec les armes de guerre qui sont celles de leurs pays, mais avec des écrits, des sketches, des chansons, des pièces de théâtre, de la musique... qui sont d'autres armes pour convaincre !

PA : Comme le théâtre de l'opprimé ?

Odile : Tout à fait ! J'ai animé une expérience de jeune théâtre. Les « gamines » de 12 à 14 ans, issues le plus souvent de sections reléguées de l'Education Nationale, se révélèrent douées d'incroyables compétences qui les conduisirent jusqu'au festival off



d'Avignon ! Plus de deux cents spectacles ! Puisée dans leur quotidien elles ont mis en scène une telle représentation de la domination patriarcale, à travers leurs pères et frères, qu'un jour, à Metz, quatre adolescents montèrent sur scène pour les gifler ! D'autres par contre furent conquis, comme Jean-Pierre Chabrol dans une salle ardéchoise, qui s'écria pendant le spectacle : « **Mais c'est Molière !** ». J'ai aussi accompagné la troupe à Zeralda, près d'Alger, mais là le public, essentiellement masculin, s'avéra plus réticent !

PA : Comment analyses-tu la situation actuelle, rapport aux réfugiés ?

Odile : Impossible d'entamer en quelques mots un débat aussi vaste et complexe ! Les femmes sont des passerelles entre ici et là-bas et peuvent parler de ce « là-bas ». Exemple récent : la porte-parole des africaines de notre groupe (mari assassiné) a tenté de rencontrer l'été dernier ses filles à Bangui. A peine arrivée, elle fut témoin d'une scène de rue insolite : au milieu des maisons ravagées, elle a surpris des militaires en train d'armer des musulmans en leur intimant l'ordre de tirer, pour accréditer la thèse qu'il ne s'agit que d'une guerre de religion ! En colère, elle a insulté une mission de l'ONU de passage. Un diplomate centre-africain disait récemment qu'on ne faisait que mentir sur cette guerre. La persistance de la domination néocoloniale est pourtant bien présente dans ce pays, zone de convoitise économique et stratégique prioritaire pour la France.

De même, sept femmes ont animé un débat à Valence, après la projection du film « **l'Homme qui répare les femmes** », chirurgien Congolais qui depuis des années tente de « réparer » les femmes, parfois de très jeunes « enfants-filles » ayant subi les viols de militaires. Guerre entretenue depuis plus de 20 ans en raison des richesses fabuleuses de cette région africaine, le



Kivu : or, uranium, coltan ... utilisé dans l'informatique, dont notre pays est un avide importateur ! Salle pleine, un débat jusqu'à minuit. Une femme de 92 ans, ancienne résistante, déportée, citée à l'ordre des justes, nous a dit avoir revécu à travers les témoignages ses propres luttes féministes. Ces femmes n'ont pas peur, elles vont dans la rue, s'expriment avec des sketches souvent empreints d'humour pour créer le recul !

PA : En somme, un vrai combat des femmes sur toute la planète !

Odile : Oui, avec les copines kurdes nous avons participé à de nombreuses manifestations après l'assassinat de trois résistantes en 2013 en plein Paris. Elles ne peuvent pas porter le même regard que nous sur Daesh. Quand les terroristes traversent les villages, ils décapitent femmes et enfants, par centaines. Après les attentats de Paris, elles ont partagé le quasi unanime « **Je suis Charlie** », mais à la grande manifestation à Stalingrad elles ont aussi crié : « **je suis Rojbin, je suis Sakiné, je suis Kansiz** », pour dénoncer cet assassinat d'Etat, couvert par les services secrets d'Ankara et Paris. Trois balles dans la tête pour chacune de ces résistantes coupables de se battre et de reproduire une race maudite ! **Sakiné**, la plus âgée des victimes, avait passé 13 ans dans les geôles turques, où elle subit la pire torture qu'on puisse infliger à une femme : ablation des seins et de l'utérus ! Une de nos « **Femmes en Luth** », Tchétchène, déclara le 8 mars : « *Moi aujourd'hui, je ne veux pas vous parler de*

ce qui se passe en Tchétchénie. J'appelle à la solidarité internationale entre toutes les femmes » !

PA : Ça rappelle Ben Barka, ces assassinats !

Odile : Oui, « **Vérité Justice** » c'est toujours la quête de son frère, depuis 60 ans... encore un de ces scandales de l'histoire coloniale découverte dans mes années universitaires. J'avais un oncle au Maroc à **Kenitra**, ville de cette sombre prison marocaine où sont toujours détenus les « *prisonniers politiques* »... Avec quelques ami-e-s, nous avons voulu connaître cette histoire post-coloniale. Nous avons découvert, au plus fort de ces « *années de plomb* », qu'un grain de sable pouvait faire imploser, l'espace d'un instant, le système de répression le plus féroce. Une de nos amies s'était fait passer pour la fiancée d'un professeur marocain condamné à 7 ans de prison pour avoir « *tenu des propos susceptibles d'être interprétés comme une critique de Sa Majesté* ». Un jour, la prison a recruté de jeunes gardiens, parmi lesquels figuraient des élèves du prisonnier, qui l'adoraient, car leur parlant d'un autre Maroc, respectueux de la démocratie, des libertés ... A partir de ce jour-là sont sortis de la prison les récits de tortures camouflés sous les tapis de sol de notre 4L, nous avons pu les faire passer en France. Nous étions jeunes, nous étions fous !!! Nous faisions imprimer les récits à Lyon, d'autres les ramenaient au Maroc pour les « *clandestins* » n'ayant pu quitter le Maroc. L'histoire n'est pas manichéenne.

Elle est faite aussi de ces innombrables grains de sable.

PA : En as-tu d'autres, de ces grains ?

Odile : Oui : années terribles aussi que celles des militants du FLN. Un soir nous avons assisté impuissants à une meute acharnée de l'OAS, à la poursuite d'un Algérien qu'ils ont « *écrabouillé* » devant nous, dans les escaliers du foyer. Donc, nous avons planqué par la suite des militants algériens traqués ! Aussi, avec l'aide d'un ami, procureur de la République, j'ai pu emmener une classe au procès de Klaus Barbie à Lyon. Il était défendu par Jacques Vergès ! Il avait fait citer Edith Kleibinder, juive communiste, qui parlait de l'holocauste dans les classes. Elle a raconté comment toute sa famille a été arrêtée et déportée à la fédération israélite de Lyon, avec des complicités de la Gestapo ! C'est ça aussi l'histoire de toujours, non manichéenne faite d'innombrables grains de sable, surprenants parfois. Dans cette classe il y avait le neveu d'un frontiste de Nice. Dans le train du retour il pleurait, et je lui ai dit en riant : « *Que veux-tu, nous avons tous des « tarés » dans nos familles et l'on n'est pas responsables de cet héritage !* »

PA : Point final ?

Odile : Pas sûr ! J'ai peut-être encore quelques succulents grains de sable à glaner !

Propos recueillis par Joël Feydel



FETE DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

PROGRAMME

Dès 10h

RANDONNÉE
MARCHE PAYSAN
VILLAGE ASSOCIATIF
CONTES
PROJECTION DOCS
CONFÉRENCE GESTICULEE
REPAS PAYSANS
CONCERTS

Venez fêter les 30 ans de la Confédération Paysanne !

Samedi 16 Septembre 2017
St Julien en St Alban

Dessin : François Gourguès

Abrité en cas de pluie - Evènement hors TAFTA/CETA/JEFTA

Contacts: 04 75 64 49 93 - confpays07@wanadoo.fr - Site: <https://conf07.wordpress.com/>



Confédération paysanne
de l'Ardèche